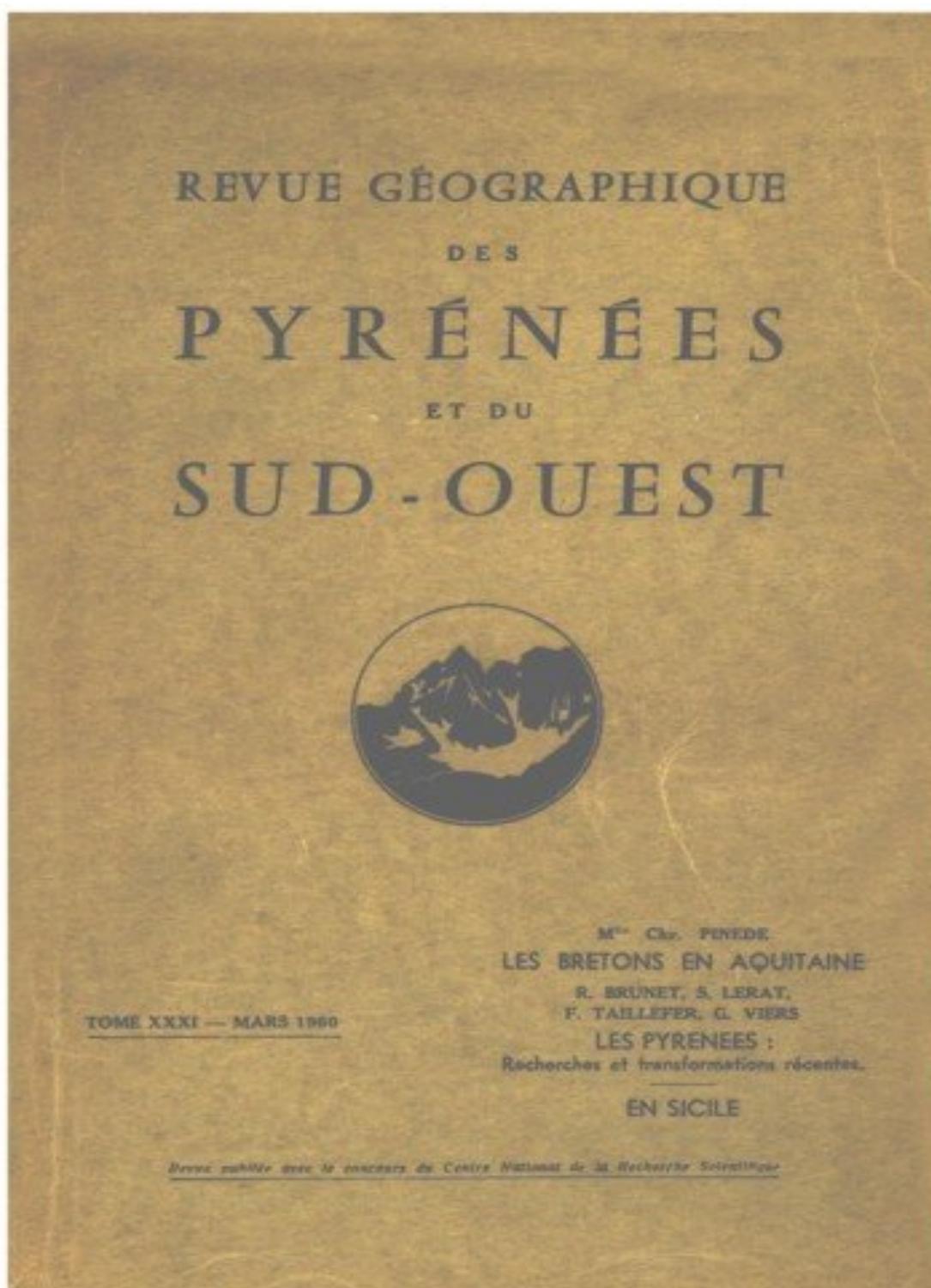
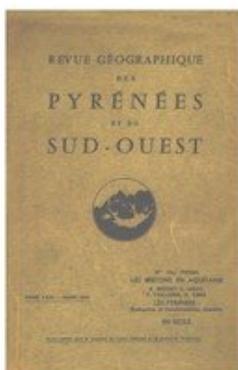


L'immigration bretonne en Aquitaine [article]

 **Christiane Pinède**

Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest. Sud-Ouest Européen / Année 1960 / 31-1 / pp. 5-43



L'immigration bretonne en Aquitaine

Christiane Pinède

Résumé

Au lendemain de la première guerre mondiale, les organisations syndicales agricoles du Finistère prirent l'initiative de diriger, vers le Sud-Ouest dépeuplé, les cultivateurs en surnombre dans les départements bretons. Le mouvement, jamais interrompu, connaît actuellement un renouveau sous l'impulsion de l'Association Nationale des Migrations rurales. L'émigration bretonne a porté sur 2 500 familles, venant autrefois surtout du Finistère et aujourd'hui de l'Ille-et-Vilaine. De 1949 à 1958, les émigrants se sont dirigés vers l'aire d'ancienne colonisation (Dordogne et Lot-et-Garonne) et sa périphérie (Gironde, Gers, Tarn-et-Garonne) ; ils ont élargi la zone d'immigration au bassin de l'Adour et à l'Aquitaine orientale. Dans l'ensemble, les Bretons se sont adoptés sans de trop grandes difficultés, améliorant presque toujours leur situation sociale.

Citer ce document / Cite this document :

Pinède Christiane. L'immigration bretonne en Aquitaine. In: Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest, tome 31, fascicule 1, 1960. pp. 5-43;

doi : <https://doi.org/10.3406/rgpso.1960.1568>

https://www.persee.fr/doc/rgpso_0035-3221_1960_num_31_1_1568

Fichier pdf généré le 05/04/2018

L'IMMIGRATION BRETONNE EN AQUITAINE

par **Christiane PINEDE**

L'Association Nationale des Migrations Rurales (A. N. M. R.) attire de nouveau l'attention sur la pénétration des Bretons en Aquitaine (1). Mais l'origine du mouvement se situe au lendemain de la première guerre mondiale : le Sud-Ouest dépeuplé était alors le théâtre d'une immigration intense, non seulement étrangère mais française, la première dissimulant la deuxième plus discrète et aussi importante. C'était pour la Bretagne une émigration d'un type nouveau : à l'origine elle apparaissait en rupture complète avec les directions traditionnelles de départs; à l'arrivée elle bénéficiait d'une préparation minutieuse et d'un encadrement solide. Pour l'Aquitaine, l'introduction des Bretons représentait un apport quantitativement nécessaire et qualitativement intéressant. On s'étonne que le mouvement n'ait pas été étudié du point de vue aquitain, d'autant plus que les nouveaux venus ont modifié la physionomie de certains secteurs périgourdins et agenais.

Par contre cette émigration dans le Sud-Ouest a rencontré des détracteurs — de la part de régionalistes bretons — qui déclenchèrent une violente polémique de presse. L'un des plus acharnés, J. Choleau (2), parle d'une déportation dans un pays économiquement et moralement malade et refuse d'admettre que la solution aquitaine était la seule offerte à la crise qui sévissait alors en Bretagne. C'est pourtant ce qu'ont montré du point de vue breton, les auteurs de deux ouvrages parus sur la question. Le premier et le plus important a été écrit en 1949 par l'aumônier des Bretons du Sud-Ouest (3) :

(1) Je remercie bien vivement M. Valois, délégué régional, qui a réservé le meilleur accueil à mes recherches et qui m'a fort aimablement introduite auprès des responsables départementaux de l'A. N. M. R. Je suis heureuse de saisir cette occasion pour remercier MM. Van Cappel (Dordogne), Ferrand (Haute-Garonne), Fabriès (Tarn) et Rella (Tarn-et-Garonne) qui m'ont autorisée à consulter les dossiers et les archives de leurs services et dont les entretiens m'ont aidée à interpréter les données recueillies. Je remercie de leur obligeance MM. Jolas, Merlet, Olivier et Segol qui ont bien voulu m'adresser la documentation statistique des Syndicats du Gers, de la Gironde, des Landes et du Lot.

(2) J. CHOLEAU, *L'expansion bretonne au XX^e siècle*. Paris, 1922.

(3) F. MEVELLEC, *Les Bretons d'Aquitaine*, Nantes, 1949. Je tiens à exprimer toute ma gratitude à M. le chanoine Mevellec qui m'a très libéralement communiqué toute la documentation dont il disposait, concernant le sujet traité dans cet article, et qui m'a fourni de précieux renseignements sur l'état d'esprit de ses paroissiens.

« Il débute par un bref aperçu historique de l'émigration de 1921 à 1944 et se termine par un exposé de l'activité de l'Aumônerie de 1944 à 1948; entre les deux chapitres se placent quatre études sociales sur la transplantation des Bretons dans un terrain nouveau. » Le second, inspiré du précédent, ajoute à l'histoire du mouvement, à ses causes, à son déroulement et à son bilan, la propre expérience de l'auteur, lui-même fils d'émigré (4). Tous deux insistent sur l'intérêt de ces migrations. Leur portée dépasse aujourd'hui le cadre des deux régions qui en bénéficièrent initialement, mais leur réussite eût suffi pour que l'on restitue à l'émigration bretonne sa véritable place parmi les tentatives de repeuplement de certains départements du Sud-Ouest, entre les deux guerres.

Le courant migratoire se poursuit depuis 1949, dans le cadre de l'A. N. M. R. Grâce à cette remarquable institution, les migrations bretonnes continuent d'être dirigées. Avec des moyens financiers dont ne disposaient pas les organisateurs de la première époque, elle offre aux migrants toutes les chances de succès. Mais les conditions d'installation relèvent de conceptions différentes : les pionniers cherchaient à maintenir une collectivité bretonne, défense contre le dépaysement et garante de traditions; actuellement les syndicats de départ et d'accueil ne prennent en charge que l'individu, tout en ne négligeant aucun des facteurs psychologiques de son adaptation. Le nouveau migrant qui peut choisir sa destination, a cependant tendance à se rapprocher des premiers arrivés. Par là s'établit un lien visible entre les migrations des deux périodes qui ont, par ailleurs, beaucoup de points communs.

I. LES MIGRATIONS

Elles ont leur source dans un décalage démographique persistant entre la Bretagne et l'Aquitaine. Même s'il n'y a plus le déséquilibre de naguère entre région sous-peuplée et région surpeuplée, il reste toujours, ici des exploitations viables dépourvues d'acquéreurs, et là des cultivateurs qui ne peuvent se maintenir à la terre.

1. **Les circonstances.** — Vers 1920, des circonstances nouvelles aggravent l'excédent de population, cause permanente de l'émigration bretonne. Pendant la guerre, les fermages s'étaient maintenus, en vertu de la loi, à un taux fixe, mais le revenu de l'argent avait

(4) P. CADALEN, *Les migrations rurales en Aquitaine de 1920 à 1950*. Thèse Droit, Bordeaux, 1950. On peut mentionner l'ouvrage de E. GAUTIER (Thèse Lettres, Paris, 1953), qui reprend, dans un de ses derniers chapitres consacrés à l'Aquitaine, les points essentiels de l'étude de F. Mevellec.

augmenté, les salaires des domestiques — devenus de plus en plus rares — avaient suivi le cours des denrées agricoles et n'avaient cessé de s'élever. Les fermiers essayèrent de se dégager, soit en demandant une diminution de loyer, soit en réduisant le personnel agricole. Or, les propriétaires qui, dès 1919, se préparaient à relever le taux des locations, les augmentèrent devant la cherté de la vie et le nombre des candidats à la terre; quant à la suppression de la main-d'œuvre, elle n'était réalisable que si la machine permettait de maintenir les rendements, solder le propriétaire et faire vivre la famille; cette solution, possible seulement dans les domaines de grande et moyenne étendue, écartait du fermage les petites bourses, les enfants d'exploitants et supprimait les journaliers. Tels étaient les principaux éléments de la crise qui ébranlait déjà la structure profonde de l'exploitation bretonne.

La date critique fut la Saint-Michel 1921, lorsqu'expira le moratoire qui avait réglé le sort des baux à ferme tombant à échéance au cours de la guerre et les années suivantes. Cessèrent à la même date les contrats qui normalement auraient dû prendre fin le 29 septembre de chaque année depuis 1914. « Assigner le même terme à huit années de baux, c'était, écrit F. Mevellec, jeter une paysannerie manquant d'espace vital dans une lutte atroce pour l'occupation du sol ». En temps ordinaire cette opération annuelle mettait déjà dans l'embarras bien des gens qui ne parvenaient pas à s'établir. De plus, les unions ayant été différées pendant la guerre et les établissements retardés jusqu'à la paix, il fallait absorber cinq classes qui s'ajoutaient aux classes normales. Il se trouvait, en outre, des candidats à la terre inattendus : commerçants qui cherchaient à placer leurs capitaux, paysans qui avaient amassé de l'argent pendant la guerre et souhaitaient agrandir leur bien ou même en acheter un. Il s'était aussi produit une évolution dans les mœurs : le mode de vie patriarcal — celui du Léon en particulier — était battu en brèche et les enfants abandonnaient plus fréquemment la ferme paternelle pour s'installer à leur compte. Cette fin de bail apparaissait d'autant plus tragique que les propriétaires essayaient de reprendre leurs terres, soit au profit d'un de leurs enfants, soit pour réunir deux ou plusieurs exploitations. La crise éclate, alors inévitable. Les prix enflent, ceux qui ne peuvent payer sont évincés. Dès 1920, beaucoup se rendent compte qu'il leur sera impossible de rester et l'émigration vers l'Amérique s'accroît : 87 cultivateurs du seul arrondissement de Châteaulin partent pour les États-Unis ou le Canada. C'est alors que l'alarme fut donnée par l'Union des Syndicats agricoles du Finistère; son administrateur fit arrêter la délivrance des passeports et étudia la situation en prévision de l'expiration du moratoire.

A cette émigration nécessaire devaient s'ajouter des départs moins urgents. Des familles disposant d'un petit avoir se préparent au départ avec l'idée de chercher au loin mieux et plus grand : les uns par peur de végéter bientôt sur un trop petit domaine ou de se voir évincer un jour par des concurrents plus riches, les autres par crainte de ne pouvoir toujours occuper leurs enfants et d'être contraints à les mettre au service des autres. Pour retenir en France et conserver à la campagne des familles d'agriculteurs qui souhaitent y rester, on prit l'initiative de les diriger vers l'Aquitaine.

Après 1945, le problème est sensiblement le même : les paysans bretons éprouvent de grandes difficultés à trouver des terres, d'autant que l'évolution économique en général, l'évolution technique en particulier, condamnent l'exploitation traditionnelle. Pendant longtemps on a complété le fonds familial, souvent fort restreint, par des terres voiantes louées selon les besoins de la famille. Or ce système ne peut plus guère fonctionner. L'afflux des demandes, l'accaparement par les marchands de bestiaux et l'extension générale des exploitations élèvent énormément le prix de la terre. Des foules d'acquéreurs se précipitent sur la moindre parcelle et la location aussi bien que l'acquisition devient inabordable pour le plus grand nombre (5).

Le partage à parts égales multiplie les petits propriétaires, d'autant plus que lorsque les enfants partis en ville vendent, ceux qui sont restés ne peuvent acheter : le partage du fonds familial a été dans 2 % des cas l'occasion de la migration. Même sans fractionnement du domaine, les familles trop nombreuses ne peuvent subsister sur des superficies étonnamment réduites : un migrant d'Ille-et-Vilaine faisait vivre cinq personnes sur quatre hectares à Amantis et un Finistérien quatre personnes sur trois hectares à Fouesnant. Le manque de rentabilité de l'exploitation ajoute le plus souvent à sa petitesse : un migrant du Morbihan, pourvu de quatre enfants, abandonne au Guerno quatre hectares, dont un de céréales, et deux bêtes; de Plumelec (Morbihan), partent trois fermiers qui avaient l'un 22 hectares, dont 20 de landes, un autre 28 hectares dont 26 de landes, le dernier 10 hectares, dont 7 de landes, où vivaient respectivement sept, neuf et cinq personnes.

Mais l'étroitesse de l'exploitation est aussi seule en cause comme pour ce candidat migrant de la Touche-en-Drougues (Ille-et-Vilaine) se tournant vers la Dordogne parce que sa ferme, quoique bonne,

(5) C'est ce que confirme, entre beaucoup d'autres, un originaire de Radenac (Morbihan) installé depuis en Lot-et-Garonne : propriétaire de 3 hectares il en avait toujours loué de 5 à 8.

devient trop petite. La nécessité de s'agrandir entraîne 30 % des migrations à destination du Sud-Ouest. Le désir de s'installer provoque la même proportion de départs. Nombre de foyers qui n'arrivaient pas à se maintenir sur cette terre restreinte, ni à contenir dans un habitat réduit au minimum, se dédoublent pour le bénéfice de celui qui reste et de celui qui émigre. Beaucoup de fils et de gendres de propriétaires ou de fermiers, eux-mêmes chefs de famille, n'auraient jamais pu, sans la migration, parvenir à s'établir à leur compte. Si l'on note que 12 % partent parce que leurs ressources sont insuffisantes pour s'installer, c'est en réalité 42 % des migrants, fils d'exploitants vivant chez leurs parents, ou ouvriers agricoles désireux d'accéder à l'exploitation, qui n'ont pu trouver de place en Bretagne. Ce souci d'établir les enfants se retrouve chez les jeunes ménages chargés de famille qui l'indiquent comme raison secondaire du départ : « conserver leurs enfants avec eux et pouvoir les établir le moment venu », « pour l'avenir des siens qui ne demandent qu'à travailler », lit-on par exemple.

Il paraît difficile d'isoler des causes précédentes l'appartenance à des familles nombreuses. Aussi, dans 2 % des cas seulement (6), signale-t-on des jeunes qui abandonnent à l'aîné la direction du domaine paternel. Des cadets poussant les aînés, ces derniers émigrent pour ne pas devenir domestiques. C'est dans cette catégorie, généralement formée de célibataires, que se recrutent la plupart des stagiaires (7), ce qui explique en grande partie la faiblesse du pourcentage de cette rubrique parmi les installations.

Beaucoup plus importante apparaît la reprise des exploitations données à ferme par les propriétaires, soit à la suite d'une augmentation de bail, soit plus couramment à la fin du contrat : 16,5 % des migrants venus ces dernières années en Aquitaine, sont des fermiers victimes de cette mesure. L'éviction des fermiers vient donc assez loin derrière l'asphyxie des petits propriétaires, ou de ceux qui ne parviennent plus à louer des terres volantes. La situation des fermiers est cependant rendue plus grave par le besoin urgent qu'ils ont de découvrir une issue que les autres ont parfois la possibilité d'ajourner.

Terres insuffisantes pour les besoins des familles, impossibilité de s'étendre et d'obtenir des fermages, exigüité des ressources ne permettant pas de s'établir, telles sont les raisons qui figurent dans les dossiers de migrants venus dans le Sud-Ouest et qui n'ont envisagé la migration qu'à la dernière extrémité.

(6) C'est aussi la proportion de ceux qui déclarent quitter la Bretagne pour raison de santé.

(7) Voir plus loin.

2. **Les effectifs.** — L'importance de la colonisation bretonne à la veille de la guerre était évaluée à 10 000 âmes. C'était, estime F. Mevellec, « la valeur de la saignée tous les ans prélevée sur la Bretagne au profit de l'émigration sous ses différentes formes ».

En 1923, de Marcillac comptait 112 familles installées en Dordogne (8). De Guebriant (9), reprenant ce point de départ, dénombreait, dans ce département, 186 familles en 1924, 300 familles en 1926, 350 familles en 1927. Ces chiffres apparaissent en deçà de la réalité si l'on considère les seules signatures de baux effectués à l'époque de l'émigration organisée (10). Huit convois amenèrent en effet 285 cultivateurs en Périgord et, en 1924, 207 familles finistériennes se trouvaient en Dordogne. Or l'émigration spontanée s'ajoutait à la précédente. F. Lesourd (11) écrivait que, dès 1922, il y avait 1 311 immigrés dans le Sud-Ouest (12).

L'accroissement maximum se place entre 1926 et 1929 : le nombre des Bretons triple en trois ans; les arrivées se font alors spontanément, en liaison avec les personnes installées. Mais la progression diminue par la suite : 1 000 familles en 1929, 1 200 en 1932, 1 300 en 1936, 1 500 en 1939.

Entre 1932 et 1936 principalement, les Bretons se heurtent à la concurrence des étrangers pour la prise en charge des exploitations disponibles. Déjà, lorsque les Bretons pénétrèrent dans le Lot-et-Garonne, les Italiens avaient occupé, dès avant 1926, de nombreuses métairies; les propriétaires trouvant à affermer vendaient moins volontiers et le choix des Bretons venus acheter se trouva bien limité. En 1928, les métayers bretons côtoyaient en Dordogne 794 familles d'Italiens, 294 d'Espagnols, 271 de Polonais, 176 de Belges, 155 de Suisses. Néanmoins, la place vacante n'était pas toute prise et dans ce département on avait encore besoin de 1 000 à 1 500 familles. Toutefois, à cette date, la première poussée de l'immigration bretonne en Aquitaine est achevée. Les départs avaient porté sur des éléments attachés à la terre, puis les courants traditionnels avaient repris dirigeant les ruraux vers l'Est du Massif armoricain et l'Ouest du Bassin parisien, les autres vers Paris et sa banlieue.

Cependant, dès 1944 et 1945, une lente infiltration se produit en direction du Sud-Ouest et, à partir de la Saint-Michel 1956, une

(8) *L'immigration de la main-d'œuvre bretonne en Périgord*. C. r. des séances de l'Acad. d'Agriculture, 1923, pp. 125-130.

(9) *La colonie bretonne en Périgord*. C. r. des séances de l'Acad. d'Agriculture, 1927, pp. 646-652.

(10) 67 au cours de l'année 1921, 102 en 1922, 35 en 1923, 14 en 1924.

(11) *La Bretagne à Paris* (4 février 1933).

(12) Les évaluations de l'Aumônerie sont toujours restées inférieures : 72 familles en 1921, 140 en 1923, 300 en 1926.

poussée plus forte se manifeste. Le mouvement a continué : en quatre ans, 250 familles et près de 75 célibataires se sont installés en Aquitaine. Pourtant les conditions ne sont pas les mêmes qu'en 1921-1924 et les bonnes situations sont plus rares. L'Aumônerie réussit, en 1947, à caser 16 stagiaires et à favoriser l'achat de 42 propriétés, en même temps qu'elle laisse la direction du mouvement aux comités d'émigration. En 1948, Cadalen évalue la colonie bretonne à 1 600 familles représentant environ 12 500 personnes et lorsque l'A. N. M. R. prend le relais, on en dénombre environ 1 750 totalisant 13 800 individus.

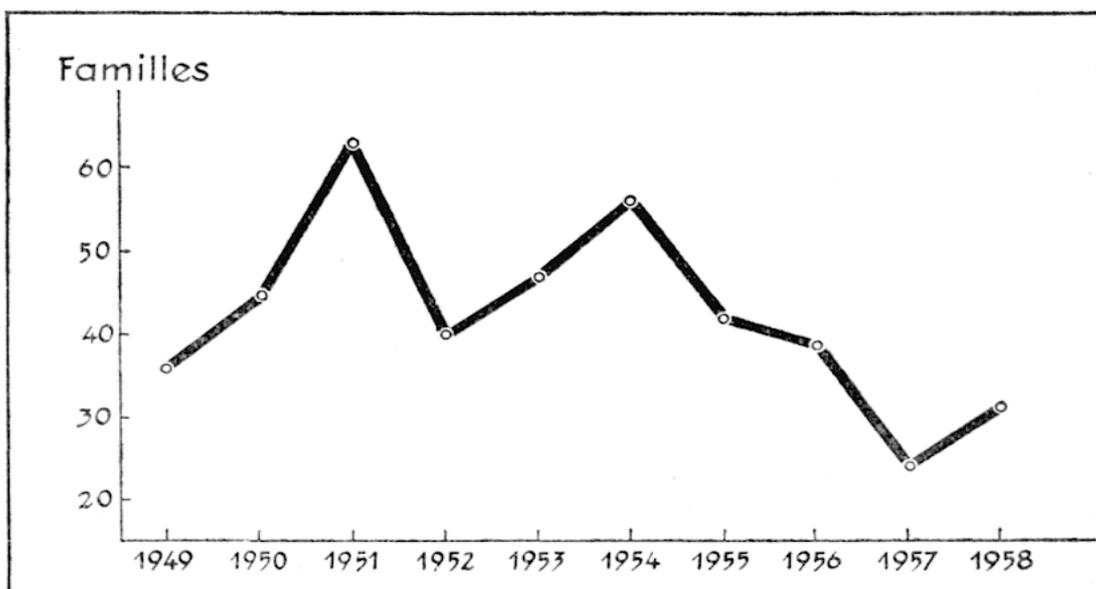


FIG. 1

Migrants bretons installés par l'Association Nationale des Migrations Rurales de 1949 à 1958.

Depuis lors, et sans tenir compte des stagiaires, 427 familles se sont installées dans dix départements, dont six surtout présentent de l'intérêt (13). Le mouvement a profité de la surpopulation qui s'est révélée au lendemain de la guerre. Le désir de vendre chez de nombreux propriétaires aquitains a coïncidé avec d'importantes disponibilités de capitaux non seulement en Bretagne, mais dans d'autres régions rurales fortement peuplées ou manquant d'exploitations. Les Bretons ont bénéficié de l'ancienneté du courant d'émigration vers l'Aquitaine, certains même réalisant des projets abandonnés par suite de la guerre. Les installations les plus nombreuses

(13) Ils entrent dans le ressort des syndicats d'accueil du Lot-et-Garonne, de la Dordogne, du Gers, de la Gironde, du Bassin de l'Adour, du Tarn-et-Garonne; les autres, Haute-Garonne, Ariège, Lot et Tarn comptent très peu de Bretons.

effectuées par les Syndicats des Migrations Rurales ont lieu en 1951; il a fallu quelques années pour que les intéressés connaissent l'organisation et recourent à elle (fig. 1). Depuis, le rythme des arrivées tend à diminuer. Le minimum de 1957 apparaît toutefois accidentel; il découle du peu de candidatures enregistrées l'année précédente à la suite du gel qui a réduit les disponibilités financières des paysans et du rappel des jeunes sous les drapeaux obligeant à différer les projets de départ. Dans l'ensemble le ralentissement de l'émigration relève à la fois de raisons économiques propres au Sud-Ouest et de raisons psychologiques propres à la Bretagne.

L'Aquitaine n'offre plus les facilités d'accueil des années 20. La législation de 1946 sur le fermage et le métayage a réduit ces deux modes de faire-valoir. La reprise des exploitations par les propriétaires, qui en est souvent la conséquence, a été favorisée par les progrès de la mécanisation. La nécessité de l'équipement comme le souci de l'amortissement ont accéléré la concentration des exploitations; celle-ci a été facilitée par l'inévitable disparition des petites propriétés et par l'option-vente décidée par de nombreux propriétaires non exploitants. Il est significatif de voir dans les dossiers des migrants le nombre de ceux qui achètent à des exploitants possédant une autre propriété ou se retirant. Le désir de vendre s'est renforcé au moment de la hausse provoquée par le retour en métropole des Français d'Afrique du Nord et prolongée par l'insécurité monétaire. Les transactions sont restées rares lorsque, les prix diminuant, les vendeurs continuèrent à espérer de nouvelles hausses; comme ils prévoyaient le emploi immédiat de leurs capitaux, ils n'acceptaient que rarement des délais de paiement, sinon sur la marge d'exagération des prix (14); or, la moitié des candidats acheteurs n'ont aucun capital de départ et ils sont surtout des candidats au fermage. Le drame des syndicats d'accueil est d'avoir des exploitations à vendre et de ne recevoir que des demandes de fermage. Dans le Tarn, par exemple, on ne peut satisfaire des candidats valables et, en 1958, trois seulement des onze candidats d'Ille-et-Vilaine reçoivent des propositions intéressantes. Même situation en Haute-Garonne où, au 1^{er} janvier 1959, le syndicat disposait de 94 exploitations à vendre contre 11 en fermage et 6 en métayage. Heureusement la concurrence des étrangers est éliminée : l'A. N. M. R. a obtenu que ceux-ci ne prennent d'exploitation qu'après que la Direction des Services Agricoles ait alerté le Service des Migrations Rurales et que l'exploitation en cause ait été refusée par un migrant. Par contre, les Bretons entrent aujourd'hui en compétition avec des

(14) Rapport d'activité du Syndicat du Tarn.

migrants en provenance de Normandie, du Centre-Ouest, du Nord et de l'Ile de France (15). D'autre part, pour faciliter les installations par achat, l'A. N. M. R. demande l'augmentation des subventions accordées aux migrants et l'octroi plus généreux des prêts d'établissement. Elle a même émis l'idée de la « location-vente », c'est-à-dire d'un système facilitant l'accession à la propriété, comparable à celui qui existe pour les constructions d'habitation.

Même dans ces conditions, les cultivateurs bretons n'hésiteront-ils pas à venir dans le Midi? Ce problème a fait l'objet de sondages dont les résultats ont été publiés par A. Levesque (16). A côté de tous les obstacles d'ordre affectif qui jouent inévitablement, il existe un état d'esprit particulier aux habitants de zones surpeuplées; ils ne peuvent imaginer qu'il y ait des terres abandonnées et des fermes sans exploitants quand chez eux, vingt, trente acquéreurs et parfois plus, se jettent sur la moindre parcelle. D'où l'idée que s'il y a des terres à prendre, elles ne peuvent être que mauvaises. C'est là l'objection la plus tenace : elle est relevée par A. Levesque citant la prédiction faite à un migrant : « Tu verras, tu mangeras des pignes de pin ». Après dix ans d'activité de l'A. N. M. R., elle est encore signalée comme un obstacle sérieux par la plupart des syndicats d'accueil. Voilà pourquoi « le Morbihan qui est, de tous les départements de l'Ouest, celui où la terre est la plus pauvre, la moyenne de l'exploitation familiale la plus petite, les familles les plus nombreuses, est celui qui émigre le moins » (17). Au même moment, le Directeur du Syndicat d'accueil du Tarn notait que plusieurs tentatives avec le Morbihan avaient échoué, qu'il était pour la troisième fois en pourparlers pour un stagiaire et que des candidats méfiants avaient repris leur parole. Pourtant le *Bulletin* encourage les départs et rappelle qu'« il y a des dizaines de milliers de Bretons en Aquitaine ». Mais la meilleure propagande étant faite, en pareil cas, par les migrants eux-mêmes, les colonnes du *Bulletin* sont ouvertes à leur correspondance : impressions, réussite et nouvelles dont ils font part à leurs compatriotes. De plus les contacts se sont intensifiés : voyages d'études de secrétaires de zones d'accueil venus en Bretagne exposer les besoins de leurs départements et leurs ressources ou même s'enquérir des goûts et des désirs des éventuels migrants; voyages de prospection ou d'information qui ont amené en Aquitaine candidats ou non candidats à la migration,

(15) Ces nouveaux courants de migration vers l'Aquitaine feront l'objet d'une prochaine étude.

(16) *Le problème psychologique des migrations rurales en Ile-et-Vilaine*, Paris, 1958.

(17) *Bulletin du Syndicat d'émigration rurale du Morbihan*, n° 6, Vannes, 1952.

en particulier des jeunes. Ainsi les Morbihanais qui ont parcouru, en mai 1952, la Gironde, le Lot-et-Garonne, le Tarn-et-Garonne et la Dordogne ont « vu de nombreux migrants du Morbihan installés, tous contents de leur sort, visité des exploitations qu'on s'arracherait chez eux » et parcouru « un pays d'une richesse extraordinaire », avouant que « c'était trop beau ». Ces voyages, moins utiles lorsqu'il s'agit de la zone de vieille colonisation, deviennent indispensables pour amorcer des courants vers de nouveaux secteurs; ainsi dans le Tarn, où plusieurs tentatives avec l'Ille-et-Vilaine restèrent sans lendemain jusqu'en 1954; à la suite d'une visite organisée, arriva un stagiaire, peu après suivi de l'installation d'une famille. Mêmes difficultés pour la Haute-Garonne où, en 1957 et 1958, des candidats d'Ille-et-Vilaine se rendent compte de visu que le département n'est pas entièrement rocailleux ou hérissé de montagnes (18). Il est rare qu'un voyage ne détermine plusieurs candidatures et ne précipite plusieurs installations.

La question religieuse freine aussi les migrations et le quart des familles d'Ille-et-Vilaine voient dans leur installation dans les régions « classées indifférentes aux traditions chrétiennes » (19) un empêchement au départ. Cette crainte au sujet de la pratique du culte est confirmée par le nombre de migrants qui s'empressent de rassurer leurs compatriotes restés en Bretagne (20). Pour cette raison et pour d'autres plus complexes, le rôle de la femme comme obstacle à la migration est beaucoup plus efficace. Alors que dans les départements aquitains l'influence de l'épouse ou les départs des jeunes filles, précédant et provoquant ceux des garçons, jouent un rôle essentiel dans l'exode, en Bretagne la femme retient l'homme dans ses projets d'émigration. En Ille-et-Vilaine, on évalue à 48 % seulement le nombre des candidates prêtes à migrer volontiers. A l'accueil, lorsqu'une affaire en bonne voie ou presque conclue n'a pas de suite, renseignements pris c'est toujours la femme qui est responsable (21). Et selon le témoignage d'un migrant, « bien des hommes viendraient encore, mais ce sont les femmes qui, une fois qu'elles sont arrivées à Sainte-Anne, se croient déjà perdues » (22). A voir l'appréhension qui existe actuellement chez ces ruraux qui étouffent dans leur pays d'origine, on ne peut qu'admirer les pion-

(18) D'après M. Ferrand, Directeur du Syndicat de la Haute-Garonne.

(19) Cf. A. LEVESQUE, *op. cit.*

(20) « Je vais à la messe tous les dimanches » assure un Morbihannais établi dans le canton de Lauzun (Lot-et-Garonne). *Bulletin du Syndicat d'émigration rurale du Morbihan*, n° 7, Vannes, 1953.

(21) Rapport d'activité du Syndicat du Tarn.

(22) Le G... de Melrand établi en Lot-et-Garonne. *Bulletin du Syndicat d'émigration rurale du Morbihan*, n° 9, 3^e trimestre 1953.

niers qui, suivant l'expression d'un de leurs pilotes, partirent à « la conquête du Périgord ».

3. **L'organisation des migrations.** — L'aventure était à vrai dire extraordinaire pour ces paysans dont beaucoup n'avaient jamais pris le train et ne parlaient que le breton. Elle ne put se réaliser que dans le cadre d'une émigration organisée dès 1920 par l'Office central des syndicats agricoles de Landerneau.

Un départ sans précédent. — Sur les conditions particulières de ces départs s'affrontèrent détracteurs et défenseurs de l'émigration vers l'Aquitaine. Les courants traditionnels entraînaient les cultivateurs bretons en Normandie, dans l'Anjou et la Touraine, dans le Poitou et l'Angoumois, ou même dans les Charentes. Aux yeux de beaucoup ils n'auraient pas dû sortir de leur aire habituelle de dispersion. Bien que les organisations syndicales de ces provinces n'eussent fait aucune offre de terres, les régionalistes — Choleau en particulier — affirmèrent que les recherches de l'Office central de Landerneau avaient été mal menées. Le président de l'Union des syndicats agricoles du Finistère écrivit à ses collègues de l'Orne, de la Mayenne, de la Manche et de l'Eure. Il en reçut des réponses négatives, toutes les exploitations étant arrachées sitôt vacantes. Les opposants publièrent alors de prétendues listes de fermes émanant d'études de notaires, tandis que les enquêtes officielles montraient qu'il n'y avait pas une ferme libre dans ces régions. En fait les adversaires de l'Office central de Landerneau ont entretenu une confusion constante entre la main-d'œuvre salariée, fixe ou saisonnière, dont les pays d'entre Seine et Loire ont toujours besoin, et la main-d'œuvre exploitante qui n'y trouve pas de débouchés. Si l'on ajoute que le Canada avertissait les colons français en partance qu'ils devaient s'attendre à dépenser des sommes considérables pour la construction des logements et les défrichements, le Sud-Ouest était bien seul, en 1921, à pouvoir absorber la population bretonne en surnombre.

Le mérite de l'Office de Landerneau est de l'avoir découvert et imposé. Il l'annonça au Congrès national des syndicats de France qui réunissait à Strasbourg, en juillet 1920, vingt-huit unions régionales. Le président (23) fit un rapport sur la crise bretonne et proposa d'y remédier par la colonisation intérieure : deux crises inverses sévissant alors en France — excès de bras d'un côté, pénurie de l'autre — il pensa conjurer l'une par l'autre, en conservant la main-d'œuvre à l'agriculture. Il trouva surtout des échos auprès des syndicats du Sud-Ouest. L'Assemblée décida de rechercher

(23) H. Budes de Guebriant.

les zones sous-exploitées et une lettre circulaire fut adressée aux dirigeants du syndicalisme agricole. A Paris fut créée, dans les bureaux de l'Union centrale, une permanence chargée de la liaison entre les unions régionales ou départementales d'une part, l'Union centrale et l'Union des syndicats du Finistère d'autre part.

Dans le même temps, Inizan, député du Bas-Léon, signalait au Parlement (24) le danger menaçant la Bretagne. Peu après le Ministère de l'Agriculture chargeait le chef du Bureau de la Main-d'œuvre de mener une enquête parallèle. Les services du Ministère et de l'Union des syndicats du Finistère coordonnèrent alors leurs efforts. L'Office central de Landerneau fut officiellement chargé de prendre dans le Finistère toutes les initiatives nécessaires. Le Sous-secrétaire d'Etat à l'Agriculture (25), qui n'ignorait pas les besoins des pays garonnais, demanda à tous les départements la liste des cultivateurs manquant de fermes et celle des exploitations vacantes. Les résultats furent décisifs; des offres de terre vinrent des départements où le déficit de main-d'œuvre était particulièrement grave : Gers, Lot-et-Garonne, Tarn-et-Garonne, Dordogne.

Ce dernier fut retenu comme département de choix pour les futurs émigrants : on avança qu'il présentait dans sa partie septentrionale les conditions les plus favorables aux Bretons par la nature du sol, le climat et les méthodes de culture. C'était en fait le secteur qui offrait le plus grand nombre de propriétés disponibles : l'attention des organisateurs fut surtout attirée par l'existence de groupes d'exploitations voisines ou proches, disponibles tout de suite et permettant la création d'îlots bretons. Enfin l'Union du Périgord-Limousin fut d'emblée acquise à l'idée d'une immigration bretonne. L'Office central de Landerneau se mit donc en relation avec le Bureau de la Main-d'œuvre agricole et avec l'Union des syndicats agricoles de Périgueux. Le département portait même à son budget la somme de 25 000 F pour favoriser la venue des cultivateurs bretons. Déjà 62 familles du Finistère étaient inscrites pour partir.

Le plan breton. — Alors fut organisé, du côté breton, le plan général d'émigration. Il s'agissait de « garder les Bretons groupés autour des centres et des sous-centres bien choisis pour qu'ils puissent se soutenir » (26). A cet effet on organisa des convois; le nombre des candidats, celui des domaines permirent de prévoir des convois emportant une quarantaine de personnes, dans un secteur déterminé.

(24) Séance du 4 février 1921.

(25) Puis, député du Tarn-et-Garonne.

(26) F. MEVELLEC, *op. cit.*

Il fallait aussi procurer à ces cultivateurs des terres se prêtant autant que possible aux modes bretons de culture et permettant le plein emploi de la famille. Pour cela l'Office central de Landerneau disposait de trois pilotes originaires de la région des futurs migrants, qui trièrent les familles au départ et les placèrent à l'arrivée, en connaissance de cause. Une fiche permettait de classer les Bretons selon leurs goûts et leurs moyens; une fiche par propriétaire contenant une documentation complète sur l'exploitation et sur son environnement avait été transmise par l'Union du Périgord; les offres dépassant les demandes, on put éliminer celles qui convenaient le moins et prévoir l'implantation de petits groupes.

Les dirigeants devaient fournir aux intéressés un mode d'exploitation qui, compte tenu de leurs faibles ressources, leur éviterait de devenir des ouvriers agricoles. Ils essayèrent de leur aménager un stage d'apprentissage comme métayers avant de risquer des capitaux en achats de cheptel et de terres. Avec l'accord du Directeur des Services agricoles et grâce à l'intervention du président de l'Union du Périgord, ils réussirent à élaborer un contrat de métayage qui essayait de concilier les coutumes du pays avec les besoins des émigrés et qui restera le bail type à l'usage des Bretons.

Les organisateurs se devaient enfin d'obtenir l'appui des pouvoirs publics et des organisations agricoles pour lancer le mouvement migratoire en ces débuts. Pour couvrir les frais de prospection et de visite d'une part, ceux du transport du mobilier et du cheptel de l'autre, ils reçurent l'aide du gouvernement et du département (27). L'appui de l'Union des syndicats du Périgord-Limousin leur fut acquis en toutes circonstances et le Service de la Main-d'œuvre agricole se montra favorable. Les premiers migrants qui débarquèrent à Périgueux furent l'objet d'une réception officielle au cours de laquelle s'exprima la satisfaction des Périgourdins (28).

L'émigration organisée. — Ainsi s'ouvrit l'âge héroïque de la colonisation bretonne en Périgord. De 1921 à 1924, sept convois amenèrent près de 300 familles.

Le premier arriva le 13 juin 1921 avec 37 cultivateurs qui, trois jours durant, examinèrent les offres qui leur avaient été faites. Les

(27) Le Ministère de l'Agriculture prit en charge les trois pilotes à raison de 35 F par jour, leur accordant 400 F pour le premier voyage. Le département de la Dordogne donna 100 F par voyage d'exploration et 400 F à chaque famille qui s'installerait. Les différentes organisations agricoles prirent en charge les frais d'hôtel des pilotes et des cultivateurs pendant le voyage de prospection.

(28) Ils furent accueillis par les délégués du Préfet et de l'Evêque, par le Directeur des Services agricoles et l'Inspection de la Main-d'œuvre au Ministère de l'Agriculture, par le Président de l'Union des syndicats Périgord-Limousin etc. Un vin d'honneur leur fut offert et des discours de bienvenue prononcés. Après une soirée à l'hôtel, ils entrèrent le lendemain en relation avec les propriétaires et toute la ville vit les chapeaux à ganses de velours et les gilets brodés.

pilotes les suivirent de près, visitant les domaines et donnant des conseils. La prospection achevée, les Bretons se réunissaient au centre; on y établissait les baux qui tous étaient signés à Périgueux. Le 17 juin, 32 avaient conclu un contrat de métayage, 3 se montraient indécis, 2 seulement n'avaient pas choisi. Les futurs émigrants furent conquis par la vision de la campagne périgourdine au printemps et l'un des pilotes télégraphia au président de l'Office de Landerneau qu'ils étaient « éblouis ». Les résultats dépassaient les espérances; les Bretons étaient heureux d'avoir de larges étendues à travailler, les Périgourdins des bras nombreux et robustes pour la remise en valeur de leurs terres. Le président de l'Union des syndicats agricoles du Périgord écrivait quelques jours plus tard à son collègue du Finistère : « les officiels ont été un peu surpris du succès de ce début. » En fait, tous les pilotes déclarèrent que les candidats étaient bien placés et que la mission avait réussi.

Ces premiers migrants s'installèrent dans leur province d'adoption en septembre suivant. Cadalen (29) rapporte que la plupart d'entre eux liquidèrent leur petite ferme, vendirent parfois même à la criée bêtes et instruments aratoires, n'emportèrent que le linge, les menus objets et les meubles, à l'exception des lits clos dont le transfert eût été trop coûteux. L'auteur, âgé de 12 ans à l'époque de sa transplantation, signale que parents, amis et recteur accompagnaient les exilés (30). A l'arrivée, les propriétaires les attendaient et avaient prévu le transport des nouveaux métayers à leur domicile.

Dès juillet, le président des syndicats demandait d'autres Bretons et de Guebriant envisagea un deuxième voyage de prospection. Il amena 67 cultivateurs, mais n'obtint pas le succès escompté. L'un des pilotes avait précédé le convoi pour préparer le travail et un incident de route empêcha les autres de s'entretenir suffisamment avec les candidats. Comme l'arrivée à Périgueux s'en était trouvée retardée, on mit immédiatement les fermiers en présence des propriétaires. Ce fut la foire d'empoigne; les demandeurs trop nombreux s'emparèrent des candidats, leur firent des propositions alléchantes et réussirent parfois à leur faire signer le bail. La répartition préalable n'ayant pu se faire, l'opération eut lieu dans le plus grand désordre. A cela s'ajoutait la mauvaise qualité de certaines exploitations offertes en métayage, quelques-unes abandonnées depuis longtemps; c'était aussi la saison où la végétation était roussie par le soleil. Quelques candidats déçus refusèrent de parcourir d'autres domaines et retournèrent en Bretagne. Les familles n'avaient

(29) P. CADALEN, *op. cit.*

(30) Celui de Plévan (Finistère) accompagne cinq familles jusqu'à Quimper.

pas été très bien triées au départ; certaines profitaient de l'occasion pour faire une promenade dans le Sud-Ouest; d'autres se contentaient de se faire héberger et se déroberent ensuite. Les pilotes constatèrent que le convoi renfermait « un certain nombre de mauvais esprits, quelques incapables et plusieurs ivrognes ». Tout convergea pour transformer ce deuxième convoi en un demi-échec.

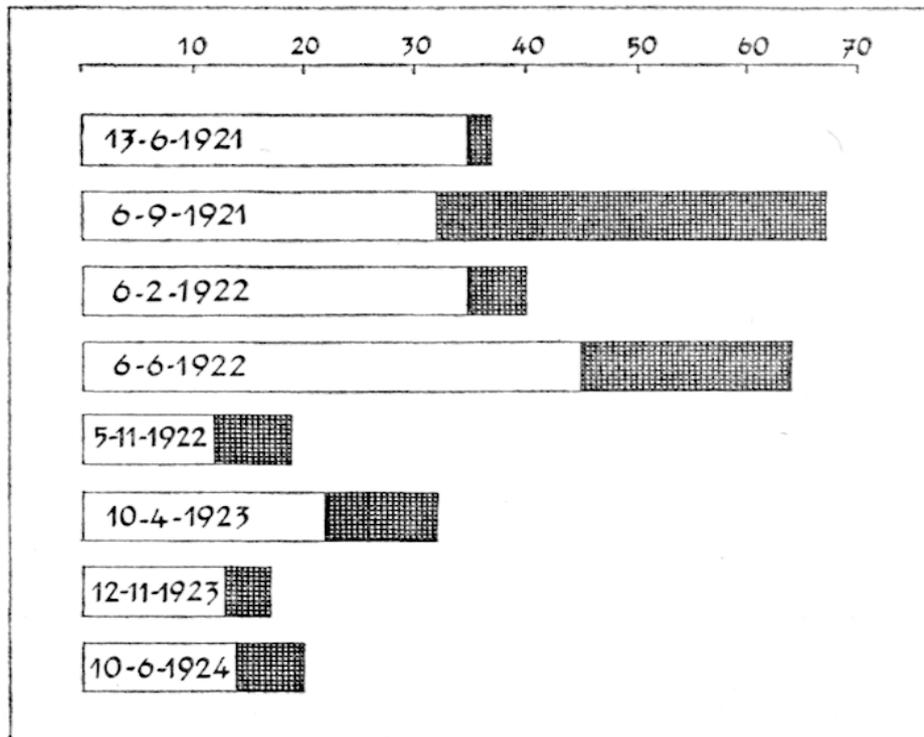


FIG. 2

Emigration organisée. Nombre et date des convois.

En blanc, Partants ayant signé un contrat. — *Quadrillé*, Partants n'ayant pas signé de contrat.

Lors du troisième convoi, on n'accepta les candidats qu'après une enquête sérieuse à la suite de laquelle une vingtaine furent rayés de la liste des partants. On décida d'enquêter sur la valeur des exploitations (31) et la moralité des propriétaires; l'un des pilotes fit, en 1922, une tournée de 2 000 km, visita 110 exploitations, sur lesquelles il en élimina 72 et le vice-président de l'Union du Périgord prit des renseignements sur les propriétaires. Ainsi préparé, ce convoi fut le plus réussi. Sur les 45 Bretons, 35 devinrent métayers. La méthode qui était bonne servit pour les quatre derniers convois en 1922, 1923 et 1924 (fig. 2).

(31) Des crédits supplémentaires furent votés sur l'intervention du Directeur de la Main-d'œuvre au Ministère de l'Agriculture.

L'émigration libre (1925-1939). — Les départs spontanés s'intensifièrent avec la mise en sommeil de l'émigration officielle. Les dirigeants hésitaient à placer les Bretons hors du département de la Dordogne alors que les exploitations disponibles n'avaient plus le même intérêt que celles du début. Des propriétaires refroidis par les difficultés survenues quelquefois entre bailleurs et preneurs, se tournèrent vers la main-d'œuvre étrangère. Alors que la prospection devenait plus onéreuse, le gouvernement diminua les crédits accordés aux pilotes. D'ailleurs les besoins et le service de la colonie existante exigeaient en Dordogne la présence d'un pilote permanent. Dans la mesure où celui-ci allait s'occuper non seulement des migrants installés mais de ceux qui se joindraient à eux, l'émigration de cette période, spontanée au départ, fut souvent guidée à l'arrivée.

Depuis longtemps, des familles venaient en Dordogne sans passer par le canal officiel : on estime à une cinquantaine celles qui s'y établissent de 1922 à 1925. Mais à partir de cette date les migrations libres mettent en branle de gros effectifs. La persistance de la crise en Bretagne renforce naturellement le courant amorcé en direction de l'Aquitaine; redoutant moins l'isolement et le dépaysement, les candidats au départ ont la possibilité de s'adresser aux compatriotes qui les ont précédés et de recourir aux offices de leur représentant. Les éléments qui s'en vont par leurs propres moyens appartiennent aussi à une catégorie plus aisée que les premiers migrants et certains même auraient pu rester en Bretagne. Les familles qui s'en allèrent isolément s'installèrent surtout dans le Lot-et-Garonne, qui devint la terre d'élection des Bretons émigrés durant cette période (32). Ils cherchaient à acheter : or, en 1930, il y avait deux fois plus d'exploitations à vendre dans le Lot-et-Garonne qu'en Dordogne (33) et l'attraction de la bonne terre fut plus forte que la prudence. Il est difficile de préciser l'ampleur de ce mouvement, opéré sans ordre et sans plan, en marge de la colonisation contrôlée (34). Il se poursuit cependant jusqu'à la guerre, mais à cette date l'abbé F. Mevellec avait pris en charge les migrants installés de leur propre chef et qui constituaient les 8/10 de la colonie bretonne.

L'émigration dirigée (1946-1949). — Au lendemain de la guerre, le placement des familles s'annonçait plus difficile au moment où l'émigration menaçait de s'intensifier. Le représentant des Bretons en Aquitaine estimait que c'était aux dirigeants agricoles d'orga-

(32) De 1925 à 1930, une centaine de familles s'y installèrent.

(33) Enquête du Ministre de l'Agriculture.

(34) Le premier aumônier ne s'en est guère occupé et n'a pas laissé de document écrit à leur sujet.

niser la sortie de Bretagne des excédents de main-d'œuvre, à l'aumônier d'accueillir ceux qui se rendraient dans le Sud-Ouest, aux pouvoirs publics de contrôler et de financer l'opération. De là devait sortir le Syndicat national des migrations intérieures.

Ces années de transition enregistrent un renouveau des migrations dirigées. Au premier congrès de l'émigration bretonne en France (1946), les délégués du Finistère se déclarèrent prêts à soutenir une nouvelle émigration, le problème de la transplantation des foyers ruraux étant posé devant les pouvoirs publics. Le bureau des migrations intérieures au Ministère prépara un plan de financement pour le transfert de 300 familles bretonnes vers les pays de Garonne. Comme la décision se faisait attendre, le mouvement s'organisa sur le plan de la Bretagne.

Des comités d'émigration fonctionnant comme bureaux de placement et comme offices de renseignements se créèrent dans chacun des départements bretons et se tinrent en liaison avec l'organisme récepteur d'Aquitaine. Un comité provincial, émanation des cinq secrétariats, dirigea les départs vers le Sud-Ouest. Pour guider les achats on eut provisoirement recours à deux agents d'affaires, l'un à Rennes qui devait trier les candidats, l'autre à Marmande qui devait rechercher les terres. Ils facilitèrent les transactions et en gonflèrent le nombre, mais ils provoquèrent tant de déceptions et de plaintes qu'au bout de trois mois l'aumônier et les dirigeants de l'Union bretonne de l'Agenais s'en désolidarisèrent. L'Office central de Landerneau détacha alors un de ses employés pour aider l'aumônier dans la prospection des exploitations et le placement des migrants. Il mettait aussi l'accent sur la nécessité de préparer les candidats et préconisait l'introduction préalable de stagiaires. Pour détruire les illusions sur les possibilités d'installations dans le Sud-Ouest, il organisait même en 1947 un voyage de jeunes Finistériens. On s'efforça de freiner le mouvement, d'autant plus que l'encadrement breton se révéla peu efficace au départ (35) et que l'aumônier se préoccupait de transposer les migrations bretonnes sur le plan national.

L'Association Nationale des Migrations Rurales. — Depuis 1949, l'A. N. M. R. se charge d'assurer à l'individu les meilleures conditions de vie et de travail et de donner aux régions sous-peuplées une mise en valeur rationnelle.

En vertu d'une convention passée avec le Ministère de l'Agriculture, elle s'occupe du transfert des cultivateurs, de leur installa-

(35) Beaucoup de migrants passent par dessus la tête des comités d'émigration, traitent directement avec l'aumônier.

tion et de leur adaptation dans les régions d'accueil. Les migrations sont préparées et suivies par des agriculteurs, en général animateurs d'autres associations agricoles et constituant des syndicats spécialisés. Au départ, ils prospectent, informent et sélectionnent les candidats. Ce choix qui engage leur responsabilité fait l'objet d'une enquête d'autant plus sérieuse que les syndicats d'accueil entreprennent leurs démarches en fonction de la fiche reçue et n'ont en général pas d'autre garantie à offrir aux employeurs. A l'arrivée, les syndicats recherchent, apprécient et retiennent les exploitations vacantes ou proposées; ils établissent pour chacune d'elles une fiche qu'ils adressent aux syndicats de départ susceptibles d'être intéressés.

Si des candidats se révèlent, ils prennent contact avec un ou plusieurs secrétaires d'accueil selon qu'ils hésitent entre tel ou tel secteur. Alors commence l'intervention personnelle des membres du syndicat qui reçoivent les candidats, les accompagnent dans la visite des lieux, les conseillent dans le choix et la conclusion des contrats, continuent à les guider et à les suivre pendant la période de leur adaptation.

Le migrant rural bénéficie d'avantages financiers. L'A. N. M. R. dispose d'une allocation budgétaire qui lui sert à défrayer les familles de la plus grande partie du coût du déménagement. Les nouveaux venus touchent des subventions d'équipement dont le montant varie avec la zone. Ils ont droit à des prêts spéciaux qu'ils peuvent se procurer au titre de migrants pendant cinq ans (36) sans compter les prêts aux « jeunes agriculteurs » et ceux qui peuvent être accordés à n'importe quel cultivateur.

Il s'agit donc d'une reprise de l'émigration organisée sur le plan individuel et non plus collectif, ouverte aux candidats des régions classées « départ » et non plus aux seuls Bretons. Mais ceux-ci y retrouvent les garanties qui avaient permis à leurs prédécesseurs de se fixer sans trop de secousses en Aquitaine.

II. — LES MIGRANTS

1. **L'origine.** — Le travail de dépistage des familles en quête de fermes ayant été réalisé par l'Office central de Landerneau, les Finistériens furent les premiers à partir et demeurèrent les plus nombreux jusqu'à ces dernières années (fig. 3).

Le premier convoi amena en Aquitaine 45 familles, toutes origi-

(36) A long terme (plafond deux millions de francs), pour acheter une propriété, à 3 % pendant 30 ans, à condition de ne pas dépasser l'âge de 70 ans pour le remboursement intégral. A moyen terme (sans plafond), à 3 % pendant 15 ans, jusqu'à concurrence de la garantie offerte pour achat de matériel.

naires du Finistère. Il y avait alors trois foyers de départ, animés chacun par un pilote originaire de la région : Léon, bassin de Châteaulin et Cornouaille. Très vite le département entier participa au mouvement et il n'est pas de canton qui n'ait envoyé une ou plusieurs familles dans le Sud-Ouest. Dans certains même — Plougastel, Saint-Germain, Châteauneuf-du-Faou —, toutes les communes ont fourni des émigrants; quelques-unes sont particulièrement représentées : Peumerit, Briec-de-l'Odet, Elliant ont plus de 20 familles en Aquitaine. Jusqu'au lendemain de la guerre la prépondérance du Finistère fut écrasante : l'Aumônerie évaluait à plus d'un millier les familles originaires de ce département.

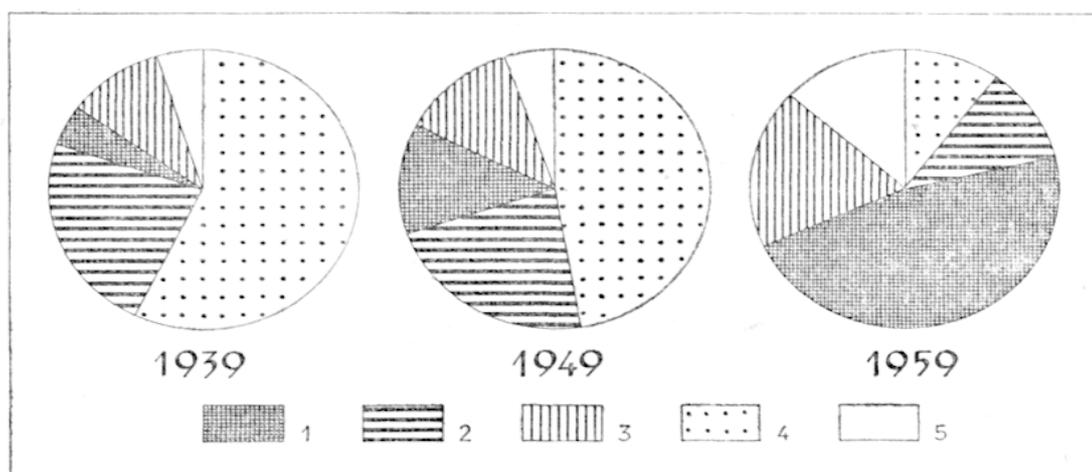


FIG. 3

Départements d'origine des migrants.

1. Ile-et-Vilaine. — 2. Morbihan. — 3. Côtes-du-Nord. — 4. Finistère.
— 5. Loire-Atlantique.

Cependant, dès le deuxième convoi, on avait accepté des fermiers du Morbihan et des Côtes-du-Nord (37). Bientôt les trois départements expédièrent leur trop-plein de population vers le Midi. Dans les Côtes-du-Nord, les départs émanèrent surtout du Haut-Cornouaillais (région de Maël-Carhaix et de Rostrenen) et des environs de Guingamp (la Chapelle-Neuve, Bourbriac, etc). En 1939, près d'un demi-millier de familles étaient venues des Côtes-du-Nord. Les Morbihannais, encore plus nombreux, ont surtout quitté l'arrondissement de Pontivy. Bientôt d'ailleurs, tout le pays *gallo* fournit des migrants. Deux ou trois originaires de Loire-Atlantique s'étaient fauflés dans les convois et une centaine de familles se rendirent ensuite en Aquitaine : un certain nombre provenait des environs

(37) Ils eurent leur pilote, dès le troisième convoi.

de Guéméné-Penfao. L'Ille-et-Vilaine, peu représentée dans les premières migrations, a pris une part de plus en plus active au mouvement; on estimait l'apport de ce département à 200 familles environ, le principal centre de départ ayant été celui de Saint-Brice-en-Coglès. Le développement de l'émigration en provenance d'Ille-et-Vilaine a modifié peu à peu le rapport des groupes bretonnant et gallo. Les premiers émigrants quittaient la Bretagne bretonnante : presque tous ceux installés entre 1921 et 1925 parlaient breton. A la veille de la guerre encore, le Périgord comptait 8 % seulement de non bretonnants alors que le bloc agenais constitué un peu plus tard en possédait le double. Avec l'extension du mouvement à la Haute Bretagne, la proportion des éléments gallos s'élevait déjà en 1949 à 30 % (38).

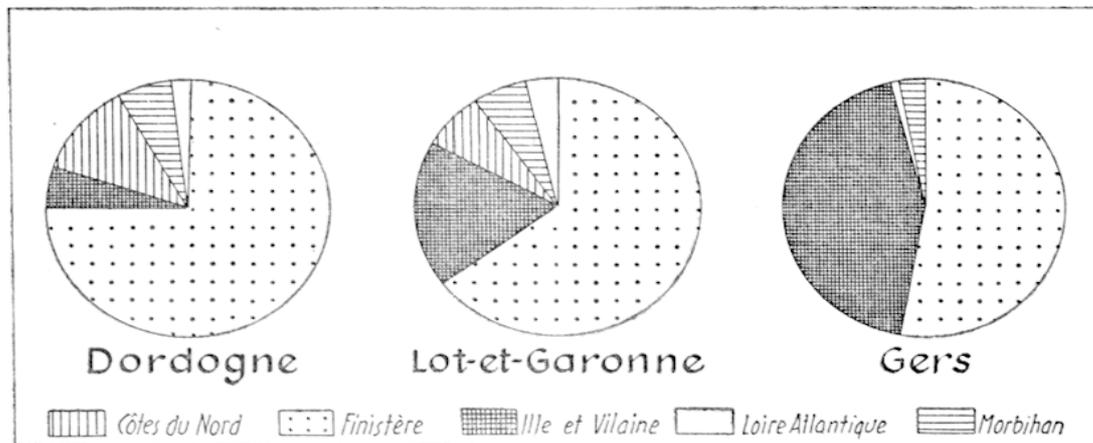


FIG. 4

Origine des familles bretonnes en relation avec l'Aumônerie en 1957, selon l'ancienneté du secteur de colonisation.

La statistique des 2 283 familles en relation avec l'Aumônerie en 1957, révèle que 55 % d'entre elles sont originaires du Finistère. Leur proportion, selon le département d'installation, reflète l'évolution qui s'est produite dans l'origine des migrants à mesure que la colonisation s'intensifiait au départ et s'éparpillait à l'arrivée (fig. 4). La part des Finistériens toujours majoritaires se réduit lorsqu'on passe de Dordogne en Lot-et-Garonne et plus encore lorsqu'on atteint les marges de la colonie, dans le Gers par exemple. Elle reste cependant d'autant plus forte que l'état en question doit tenir un compte plus exact des familles de la première migration que de la deuxième. Or, le pourcentage croissant des originaires

(38) F. MEVELLEC, *op. cit.* 250 familles gallo provenaient d'Ille-et-Vilaine, 200 des Côtes-du-Nord, 150 du Morbihan, 100 de la Loire-Atlantique.

de l'Ille-et-Vilaine, déjà apparente sur cette liste, devient prépondérante dans la deuxième émigration.

Près de la moitié des Bretons installés depuis 1949 viennent désormais d'Ille-et-Vilaine. Tout le département est intéressé par les migrations vers l'Aquitaine. Les départs les plus nombreux se produisent surtout dans l'arrondissement de Fougères : au centre de Saint-Brice-en-Coglès se sont ajoutés ceux d'Antrain, de Saint-Aubin-du-Cormier, de Fougères et de Louvigné-du-Désert. Mais l'arrondissement de Rennes enregistre aussi une forte émigration à partir des cantons de Vitré, de Châteaubourg, de Liffré et surtout

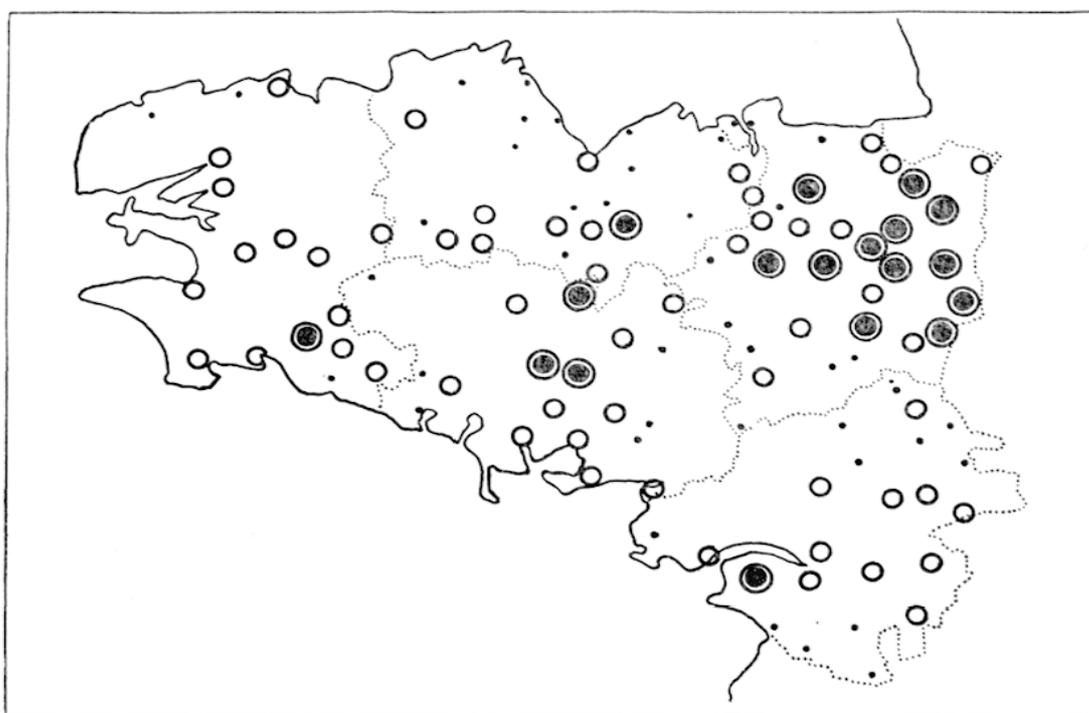


FIG. 5

**Cantons d'origine des migrants bretons installés par l'A. N. M. R.
de 1949 à 1958.**

Point, Une famille. — *Cercle*, Deux à cinq familles. — *Double cercle*, Plus de cinq familles. Les lieux d'origine d'un quart des migrants n'ont pu être identifiés.

de Janzé; la proximité de la ville ne joue pas contre la migration puisque le canton de Rennes lui-même envoie depuis 1949 une famille par an en Aquitaine. Le bassin rennais n'a pas été épargné — dans les cantons de Montfort, Mordelles, Châteaugiron — mais c'est le Bocage qui a le plus fourni à l'émigration, qu'il s'agisse des centres de la Guerche, de Bain-de-Bretagne ou de Saint-Méen-le-Grand. Dans l'arrondissement de Saint-Malo les seuls foyers de

départ en direction de l'Aquitaine sont ceux de Pleine-Fougères et principalement de Combourg (39). Les migrations rurales recueillent en général fort peu de candidatures dans l'arrondissement de Redon : les migrants établis dans le Sud-Ouest viennent surtout de Guichen et de Pipriac (fig. 5). Le Finistère ne joue plus qu'un rôle secondaire dans l'émigration bretonne. Cependant la Cornouaille alimente encore des départs à partir de Quimperlé, de Fouesnant et la Montagne Noire à partir de Rosporden ; ce canton a envoyé en Aquitaine plus de dix familles en dix ans. Le Léon n'est guère représenté que par le canton de Saint-Pol et le bassin de l'Aulne par certaines communes des cantons de Châteaulin et de Carhaix. Dans le Morbihan, exception faite du Vannetais, ce sont les landes de Lanvaux et surtout le plateau de Rohan qui donnent le plus de migrants à partir des cantons de Pontivy, Rohan, Josselin et Locminé. C'est la même région qui fournit la plupart des migrants des Côtes-du-Nord à partir des cantons de Rostrenen, Guichen, Saint-Nicolas-du-Pelem, Uzel et la Chèze auxquels il faut joindre les landes du Mené avec Ploëuc et Collinée ; quelques centres secondaires apparaissent dans le Trégorrois, le Penthivère et la région de Dinan. La Loire-Atlantique, entrée la dernière dans le mouvement, enregistre peu de départs à partir de la zone côtière et davantage dans le pays de Retz que dans la Grande Brière ; les migrants quittent en plus grand nombre l'estuaire de la Loire, le pays de Sèvre et Maine (Aigrefeuille et Le Loroux-Bottereau) et surtout, au Nord, les cantons d'Ancenis, Nort, Blain et Châteaubriant. La Haute Bretagne a donc pris le pas sur la Basse Bretagne et le champ d'émigration paraît aujourd'hui beaucoup plus étendu que jadis puisque en dehors de l'Ille-et-Vilaine, les départements bretons dirigent vers l'Aquitaine un nombre égal de ruraux.

Les originaires de l'Ille-et-Vilaine l'emportent dans tous les départements d'accueil, mais le renversement de situation reste influencé par l'ancienneté des courants d'émigration. Ainsi l'Ille-et-Vilaine est seule représentée en Haute-Garonne et dans l'Ariège ; elle fournit la moitié des migrants établis dans le Tarn où ne figure aucun Finistérien. Les origines apparaissent beaucoup plus mêlées chez les migrants venus dans les secteurs d'ancienne colonisation (fig. 6). La Dordogne et le Lot-et-Garonne accueillent encore pas mal de Finistériens qui se recrutent par relations. A côté de la prépondérance donnée à l'Ille-et-Vilaine, ces départements présentent un éventail ouvert d'origines assez également réparties. Sur les marges de l'ancienne colonie les Bretons récemment installés

(39) Les migrants de l'arrondissement se dirigent vers des régions moins lointaines.

viennent pour plus de la moitié d'Ille-et-Vilaine. Dans le Gers, la part du Finistère disparaît, celle de la Loire-Atlantique augmente de plus en plus et celle de l'Ille-et-Vilaine en englobe les trois quarts. En Gironde, la proportion du Finistère est bien réduite, celle du Morbihan accrue et celle de l'Ille-et-Vilaine s'étend à 55 % des migrants. Il faut y voir, pour partie au moins, le résultat de l'activité déployée par les syndicats de départ; ainsi, sur les 16 migrants d'Ille-et-Vilaine en Lot-et-Garonne, 9 sont partis en 1953 de 8 cantons différents à la suite d'un voyage organisé

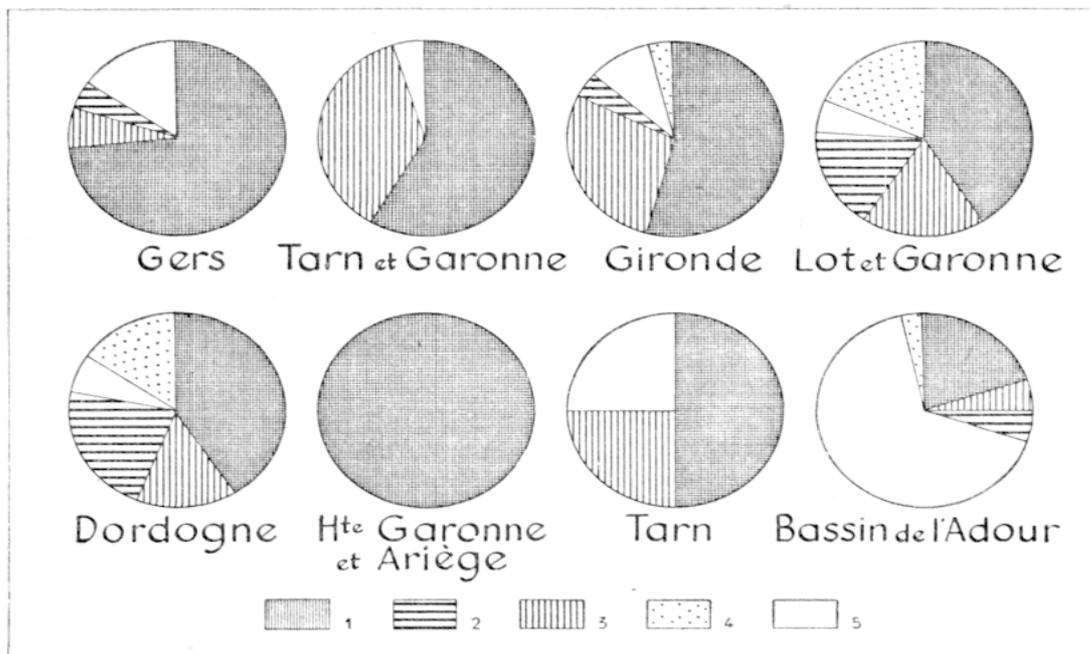


FIG. 6

**Origine des migrants installés de 1949 à 1958,
selon les départements d'accueil.**

1. Ille-et-Vilaine. — 2. Morbihan. — 3. Côtes-du-Nord. — 4. Finistère.
— 5. Loire-Atlantique.

cette année-là en Agenais. Il faut également faire la part de l'entraînement qui dirige les candidats d'un même secteur vers le même département d'accueil. Ainsi de la région de Fougères on va surtout dans la Gironde; de 1952 à 1957 celle-ci a reçu 4 des 8 migrants du canton de Saint-Aubin et celui d'Antrain en a envoyé un en 1954, 4 en 1955 et 3 en 1956. Ce sont d'ailleurs les mêmes facteurs qui jouent à l'arrivée pour expliquer l'actuelle localisation des Bretons.

2. La localisation. — L'idée maîtresse des organisateurs fut de grouper les Bretons. Aussi le Périgord resta-t-il quelque temps

leur unique terre d'accueil. Mais, très vite, et à la faveur de l'émigration individuelle, un second foyer de colonisation se constitua en Lot-et-Garonne. Actuellement, ce département l'emporte sur celui de la Dordogne et les Bretons ont essaimé dans les départements voisins.

En Dordogne, en 1921-1922, le nombre des terres en friches permettait une localisation exclusive des migrants, dont la timidité s'accommodait d'une distribution dirigée. C'est ainsi que l'on groupa les Bretons du bassin de l'Aulne autour de Périgueux et plus à l'Ouest dans le canton de Saint-Astier. Ceux de la région de Quimper et de Quimperlé s'établirent dans le Ribéracois, entre Verteillac et Mareuil et poussèrent des pointes dans le Nontronnais. Les Léonards gagnèrent le plateau de Lanouaille. Ces trois centres se comportèrent eux-mêmes comme centre d'appel et d'attraction. Dans les convois qui suivirent on ne tint plus le même compte des lieux d'origine; beaucoup de Bigoudens rejoignirent les Bretons du Centre-Finistère, dans la vallée de l'Isle; dès le quatrième convoi, de nombreuses familles des Côtes-du-Nord vinrent aussi grossir ce noyau, en compagnie de quelques Bretons du Léon: des Cornouaillais du pays *glazic* allèrent vers Lanouaille et la région du Bugue. Celle de Musidan attira quelques Bretons de Quimperlé, tandis que d'autres s'installèrent autour de Périgueux, à Agonac, Sorges, Biras, Champcevinel et au-delà de Brantôme. Un groupe de Cornouaillais de la région de Saint-Elliant, Saint-Evarzee, Saint-Yvi, presque tous parents, ne tarda pas à s'implanter entre Beaumont-du-Périgord et Villéral; à côté d'eux se fixaient des Léonards originaires de Plou-diry. Les Bretons des Côtes-du-Nord, à part les bretonnants de Haute-Cornouaille groupés autour de Périgueux, vinrent presque à l'aventure.

Après l'arrivée du septième convoi, les Bretons se rendirent en Périgord, les uns sur l'appel de leurs parents ou de leurs voisins, les autres sur la foi de certaines annonces parues dans *L'Ouest-Eclair* de Rennes. Parmi les nouveaux arrivants, certains se contentèrent de se couler dans les îlots existants, les autres formèrent de petits centres nouveaux, quelquefois excentriques : ainsi des Bigoudens des environs de Pont-l'Abbé allèrent dans le Sarladais, à Nabitrat et à Cénac (canton de Domme); des bretonnants de Cornouaille et du Vannetais ainsi que des gallos des Côtes-du-Nord et du Morbihan, pénétrèrent dans la région de Bergerac, à Eymet, Saint-Aubin, Razac et Sainte-Eulalie.

Les deux secteurs qui reçurent le moins de Bretons furent les pays de vignobles des environs de Bergerac ainsi que la vallée de la Dordogne, aux terres privilégiées. Cependant, quelques-uns, installés

d'abord sur les coteaux entre Sigoulès et Bergerac, descendirent peu à peu dans la plaine et on assista à Saint-Pierre-d'Excideuil, au bord de la Dordogne, à la formation d'un petit îlot composé de Léonards et Hauts-Cornouaillais. Les émigrés n'ont cependant pas été dirigés vers les secteurs les plus défavorisés : le Sarladais sec, boisé et pauvre en recevait le moins; le Nord du Nontronnais, c'est-à-dire la partie limousine du département, et la Double, entre Mussidan et Ribérac, pays de marais et de terres sablonneuses, n'en ont guère accueilli.

Mais à cette date et depuis 1925, le Lot-et-Garonne commençait à se garnir de Bretons. Pour maintenir les migrants groupés, l'Office central de Landerneau avait d'abord refusé des colons aux propriétaires agenais qui, dès l'appel de Strasbourg, en avait demandés (40). Les organisateurs finirent par se laisser convaincre puisque, lors du troisième convoi, deux familles furent installées du côté de Marmande où quatre autres avaient été dirigées par les soins d'un pilote, partisan de la colonisation dans la vallée de la Garonne. Entraînés par le courant déclenché vers la Dordogne, certains se mirent en route spontanément; beaucoup avaient des parents ou des amis en Périgord auxquels ils firent une visite avant de descendre en Agenais. Ils appartenaient à un niveau social plus élevé que les Bretons du Périgord; à la rigueur, ils auraient pu ne pas partir de Bretagne; ils cherchaient à réaliser une bonne affaire, prenaient le temps de visiter le pays, se décidaient par eux-mêmes; ils choisirent la vallée du Dropt et le Haut-Marmandais où abondaient les terres fertiles. Cinq familles s'implantèrent dans l'Agenais contre le gré des organisateurs qui redoutaient pour eux l'absence de conseil et de soutien. Les pionniers de cette pénétration hors de l'aire de distribution officielle furent des Finistériens, presque tous originaires de Pleyben, de Châteauneuf-du-Faou et des communes avoisinantes; ceux des Côtes-du-Nord, en provenance de Maël-Carhaix, s'établirent dans le canton de Seyches; le maire du chef-lieu fut leur agent d'affaires avec le notaire de Gontaud (canton de Marmande), Breton des environs de Machecoul. En même temps se fixait entre Eymet et Lauzun, une colonie léonarde de familles de Guimiliau, Lampaul et Guiclan, presque tous unis par des liens de parenté. En dehors du centre de Penne-d'Agenais et du secteur Bouglon-Casteljaloux-Damazan, on les trouvait surtout sur la rive droite de la Garonne, de Marmande à Villeneuve-sur-Lot, jusqu'à Duras et Castillonnès au Nord, Villeréal et Monflanquin à l'Est, Monclar et Castelmoron au

(40) Le 17 décembre 1921 au Directeur du Service de la Main-d'œuvre agricole du Lot-et-Garonne, le 15 janvier 1922 au Groupement des syndicats agricoles de Marmande.

Sud. Le nouveau secteur comprenait environ 428 familles groupées en 16 centres et 80 disséminées. D'une manière générale, surtout dans l'arrondissement de Marmande, les familles du bloc agenais constituèrent des centres plus importants que ceux de Dordogne. Au lendemain de la guerre l'émigration a surtout profité au Lot-et-Garonne et notamment à la région de Marmande, selon le plan de l'Aumônier, qui avait prévu quatre arrondissements de réception : ceux

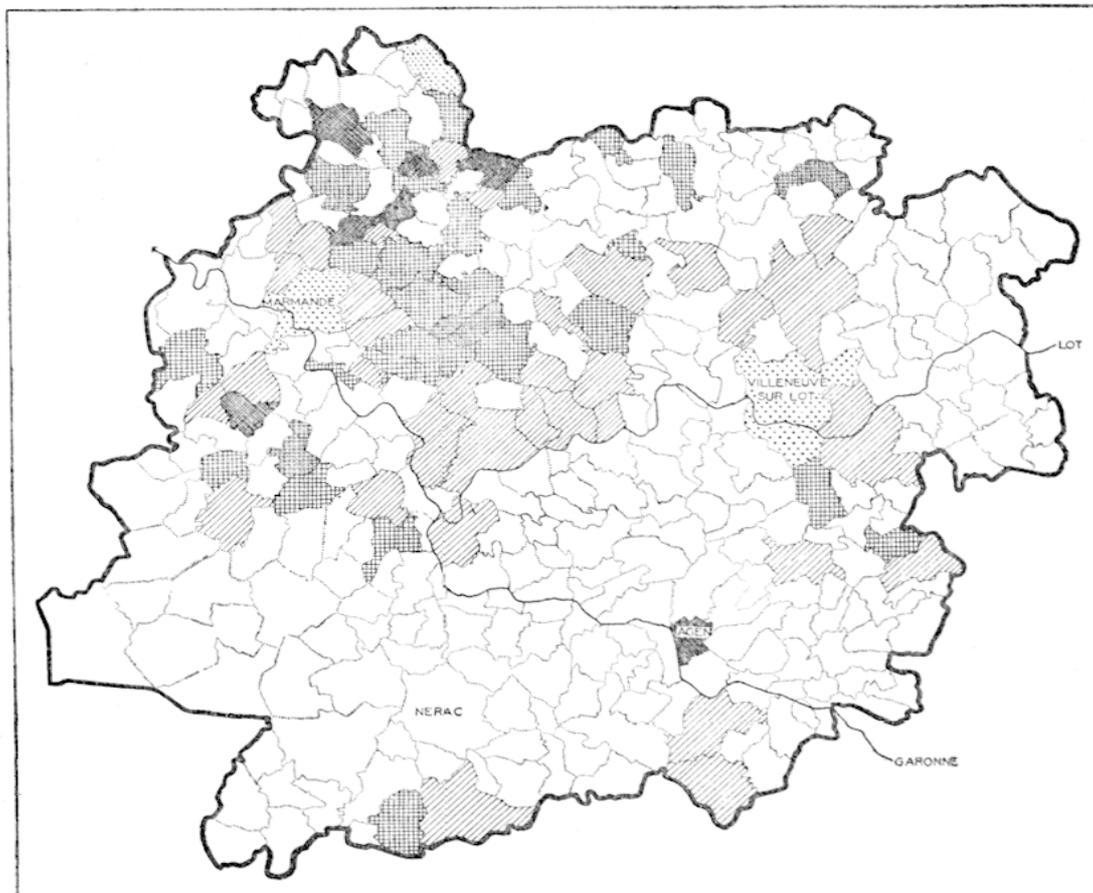


FIG. 7

Proportion des Bretons par rapport au total des exploitants, dans les communes du Lot-et-Garonne en 1946.

Pointillé, moins de 1 %. — *Hachures*, 1 à 4 %. — *Quadrillé lâche*, 5 à 9 %. — *Quadrillé et pointillé*, 10 à 14 %. — *Quadrillé serré*, 15 à 19 %. — *Noir*, 20 à 30 %.

de Bergerac et de Ribérac d'une part, ceux de Marmande et de Villeneuve d'autre part. Mais beaucoup de ces familles pénétrèrent dans les départements voisins (fig. 7).

Ceux-ci ne constituent que les marges de la colonisation qui a fait tache d'huile à partir des deux principaux foyers; une cinquantaine

de familles se dénombrent ainsi dans le Lot sur la lisière de la Dordogne et du Lot-et-Garonne; le même phénomène de débordement vaut à la Charente une centaine de familles presque toutes installées à la bordure nord-ouest du département (41).

Avec le développement de l'émigration, on ne pouvait plus songer à renforcer les îlots du centre de la colonie, par le fait surtout de la concurrence des premières familles bretonnes ayant fait souche sur place. On se résigna à envoyer les nouveaux arrivants sur les lisières des deux blocs périgourdin et agenais et à faire déborder la colonie dans l'Armagnac, le Lectourois et la Lomagne. Le cas du Gers est un peu différent; ce département offrait de nombreuses situations aux émigrants, mais la région viticole leur était généralement fermée et beaucoup de terres dures à travailler ne leur convenaient guère; un essai de colonisation par des Morbihannais ne semble pas avoir eu de bons résultats. C'est surtout la lisière du département qui profita du voisinage du Lot-et-Garonne; il comptait près de cent familles de paysans bretons. Quant au Tarn-et-Garonne dont les besoins en main-d'œuvre étaient grands, il dut à une intervention politique l'arrivée de cinq ou six familles de cultivateurs que l'on détacha du troisième convoi et qu'on dirigea sur Montauban. Un centre se forma ainsi en Lomagne.

Autour des deux noyaux de colonisation qu'ont été l'Agenais et le Périgord, des familles bretonnes se trouvent donc au Nord du Gers, à l'Ouest du Tarn-et-Garonne, à l'Est de la Gironde et de la Charente et elles constituent quelques groupes en Haute-Vienne, en Corrèze et dans le Lot. Si on négligeait le centre d'Arcachon qui était un foyer à part avec ses chalutiers, la colonie se présentait « comme un long archipel dont les îlots s'égrènent sur une longueur de 250 km, de Confolens à Auch; sa largeur ne dépasse guère plus de 120 km de Montpon-sur-l'Isle à Brive ou de Bazas à Montaignu-du-Quercy » (42). Chacun de ces îlots faisait plus figure de colonie que de fragment de colonie. Les Bretons paraissaient en effet indépendants les uns des autres, sauf autour de quelques centres importants, à Périgueux, Marmande, Seyches, Duras et Cherval; tout le reste de la population vivait dispersé sur 450 communes.

Ainsi, malgré les efforts des organisateurs pour grouper la population bretonne en Aquitaine, celle-ci s'éparpilla. Des centres anciens comme celui de Lanouaille sont morts, et de nouveaux comme celui de Monbahus sont devenus florissants. Cette dispersion a nui à la cohésion morale de cette colonie; elle a rendu notamment diffi-

(41) Les familles fixées à Villebois-Lavalette et à Gurat (Charente) restèrent rattachées au centre de Cherval (Dordogne).

(42) F. MEVELLEC, *op. cit.*

cile la tâche d'un seul délégué chargé de visiter 2 000 familles dispersées sur une demi-douzaine de départements. L'Aumônier est pourtant entré en relation avec 2 283 familles qui reçoivent ou ont reçu au moins une fois le journal de liaison entre les Bretons d'Aquitaine, intitulé *Terre bretonne*. En 1957, leur répartition maintient la prépondérance écrasante des deux départements d'ancienne colonisation Lot-et-Garonne et Dordogne. Encore cette localisation, exacte pour la zone de première colonisation qu'il s'agisse du centre ou des marges, est-elle dépassée par la récente dispersion des migrants. Ainsi dans les Landes où le contact est établi avec douze familles, 41 ont été installées au cours des dix dernières années par le syndicat d'accueil du Bassin de l'Adour.

D'après les dossiers de l'A. N. M. R., les migrants venus au cours des dix dernières années se sont glissés dans la zone de localisation

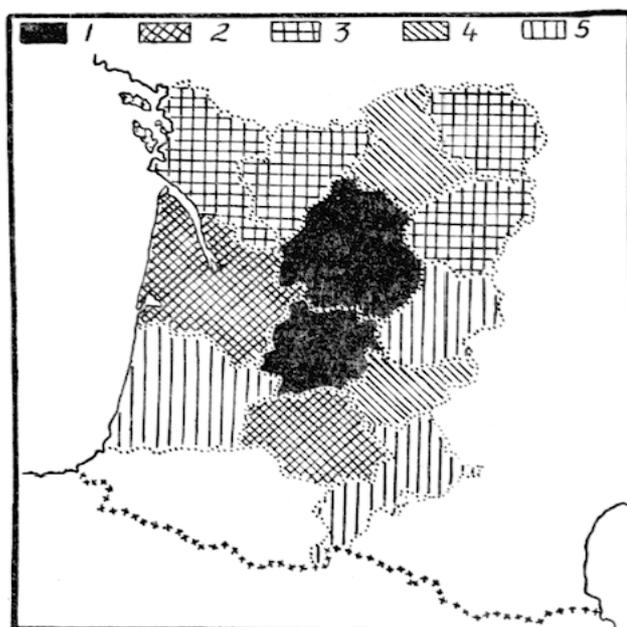


FIG. 8

Localisation des familles bretonnes en relation avec l'Aumônier en 1957.

1. De 500 à 1 000. — 2. De 100 à 500. — 3. De 50 à 100. — 4. De 20 à 50. — 5. Moins de 20.

ancienne, le Lot-et-Garonne en recueillant un bon tiers. Les Bretons ont évité le Sud-Ouest du département et peu recherché le Queyran et la Gascogne. Leur densité augmente dans les cantons du pays des Serres : Beauville, Puymirol et Prayssas. Ils ont été plus nombreux encore à prendre pied dans les vallées et sur leurs terrasses; le long de la Garonne, on les suit d'Agen à Marmande par Le Port Sainte-Marie, Aiguillon et Tonneins; sur le Lot, ils s'échelonnent de Trentels à Laffitte-sur-Lot et se groupent autour de Sainte-Livrade; sur le Dropt ils se succèdent de Villeréal à Saint-Pierre-sur-Dropt et se réunissent à Allemans-du-Dropt. Mais c'est entre cette rivière et le Lot, entre une ligne tirée de Monteton à Hautsvignes à l'Ouest, de Devillac à la Sauvetat-sur-Lède à l'Est que s'accumulent le plus

grand nombre de Bretons. Ils y renforcent les centres de la première émigration : 20 familles s'établissent dans le canton de Seyches, 21 dans celui de Lauzun, 12 dans celui de Castillonès, autant dans ceux de Monclar et de Cancon, 10 dans la région de Duras, 6 dans celle de Monflanquin. A l'intérieur de cette zone les migrants forment de petits groupes : 5 familles à Brugnac, 5 à Tombebeuf et à Saint-Pardoux, 7 à Monbahus qui détient le record des installations. Ce sont généralement des parents ou des voisins qui se sont appelés les uns les autres (42 bis). D'après un migrant de Moréac, Puymiclan compte plus de 20 familles bretonnes. J..., de Moustoir-d'Ac, effectue son stage chez des compatriotes et déclare rencontrer tous les dimanches une dizaine de familles qui se rendent visite. Un autre Morbihannais passe « un contrat de fermage avec un bon Finistérien installé depuis trente ans », car des liens se nouent également entre émigrés des deux époques (42 ter). Cette zone à forte densité bretonne exerce enfin son attraction sur certains migrants qui demandent par exemple à être recasés en Lot-et-Garonne. Ce groupement est actuellement un phénomène spontané. A la différence des organisateurs de la première émigration, qui tenaient à réunir les Bretons, l'A. N. M. R. ne cherche pas à les rassembler. Certains syndicats d'accueil acceptent de les rapprocher et d'autres estiment leur éparpillement préférable. Du reste on ne parle plus de colonisation mais d'installations.

Celles-ci diminuent d'ailleurs d'année en année dans le Périgord. Les arrivées spontanées n'expliquent pas la réduction des installations officielles puisque les intéressés doivent passer par le syndicat pour bénéficier des avantages accordées aux migrants. La Dordogne n'a reçu que 10 % des Bretons venus dans le Sud-Ouest depuis dix ans. Fuyant la Double et le Périgord noir, ils ont pénétré dans les zones d'élevage du Ribéracois et du Nontronnais. On les trouve dans la région de polyculture au Sud de la Dordogne — cantons de Sigoulès, Issigeac et Beaumont — et dans cette vallée, notamment à Lalinde et à Laforce. Ils ont surtout choisi le Périgord Blanc, autour de Saint-Etienne-du-Vergt, de Saint-Pierre-de-Chignac et de Villamblard. Ils se sont, de préférence, étirés le long de la vallée de l'Isle, de Périgueux à Saint-Médard-de-Mussidan.

La périphérie de l'ancienne zone de colonisation s'est relativement peu étoffée. Durant la dernière période, le Lot n'a accueilli qu'une famille et le Tarn-et-Garonne, selon les années, en reçoit de une à quatre. Elles se rendent principalement en Lomagne, dans les cantons

(42 bis) Dans les environs de Lauzun, arrivent ainsi en 1953 et 1954 dix Morbihannais.

(42 ter) Cf. *Migrations rurales et économies régionales*. Etudes d'économie rurale, Rennes, n° 20, juin 1957, p. 34.

d'Auvillar et de Lavit. Quelques-unes se sont regroupées dans les Serres, dans les cantons de Lafrançaise et de Bourg-de-Visa. Elles sont apparues en nombre dans les vallées : celle de la Garonne, du Tarn et surtout celle de l'Aveyron. Dans le Gers les arrivées semblent

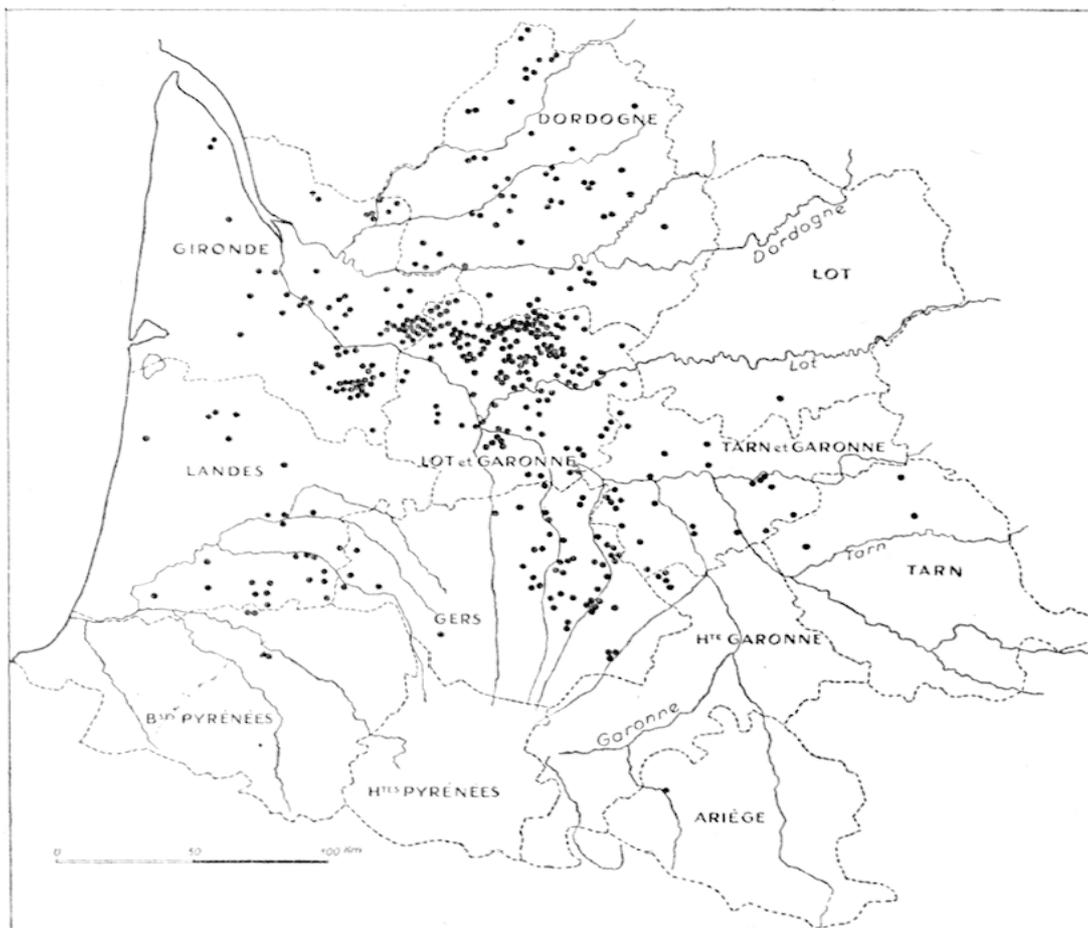


FIG. 9

Localisation des migrants bretons installés par l'A. N. M. R. de 1949 à 1958.

Un point représente une famille. La commune d'accueil n'est pas précisée pour 33 familles arrivées dans les premières années.

s'espacer : la moyenne de dix familles pour les trois premières années tombe ensuite à deux. Les Bretons sont surtout au Nord-Est du département, dans les cantons de Lectoure et de Miradoux. Ils se suivent également entre Baïse et Gers, de Peyrusse-Massas à Pauilhac. Le canton d'Auch réunit plusieurs familles entre les vallées du Gers et de l'Arrats; on en trouve tout le long de cette vallée, mais surtout à Aubiet où sept se sont installées; quelques migrants se dispersent le long de la Gimone, se groupent autour de Lombez et se retrouvent près de l'Adour.

Par contre, les arrivées se maintiennent en Gironde, qui a reçu 27 % des migrants. Ceux-ci évitent généralement le vignoble et choisissent pour y poursuivre l'élevage et les cultures traditionnelles, la région de La Réole-Monségur et de Bazas ou la lisière des Landes. Alors que les Bretons se rassemblaient naguère autour de Coutras, ils gagnent aujourd'hui le Sud du département où leur localisation prolonge celle du Lot-et-Garonne; ils commencent à s'aventurer dans le secteur que l'aménagement des landes de Gascogne doit transformer et où l'on cherche à les attirer.

Au lendemain de la guerre un voyage dans le département des Landes s'était soldé par un échec; puis les Bretons ont accouru à la suite des Vendéens; depuis 1954 le Syndicat du Bassin de l'Adour en case tous les ans, dans la forêt de préférence à la Chalosse; il en place également dans les Hautes et les Basses-Pyrénées qui, à l'exception du Pays Basque, sont classées zones d'accueil et relèvent de son autorité. Il s'agit là d'un courant nouveau créé artificiellement par le Syndicat d'accueil et adopté par les originaires de la Loire-Atlantique. Ceux-ci, peu nombreux à participer à l'émigration des années 20, sont beaucoup moins attirés par les anciens foyers d'immigration : 7,2 % d'entre eux se sont rendus en Lot-et-Garonne et 3 % seulement en Dordogne; 7,2 % se sont installés dans le Gers, et une seule famille dans le Tarn-et-Garonne; par contre, 7,2 % ont été accueillis en Gironde et 22 % dans le ressort du Syndicat Landes-Adour. La formation de ce noyau procède du même désir d'éviter l'isolement; à part une exception, les départs sont toujours isolés, mais, à l'arrivée, les migrants tiennent habituellement à se trouver à proximité de compatriotes (43). Aussi l'apparition de Bretons dans des secteurs où ils font figure de pionniers est-elle digne de remarque; huit familles ont été placées par le syndicat Haute-Garonne-Ariège; la plupart restent dans le canton de Cadours où leur présence peut être considérée comme une extension de la colonie tarn-et-garonnaise; l'une d'elles vient retrouver des compatriotes et acquiert une propriété à Puységur, par l'entremise d'un migrant, d'un notaire du Tarn-et-Garonne et d'un huissier d'Ille-et-Vilaine; par contre, une famille s'enfonce dans le Saint-Gironnais. Quatre autres ont gagné le Tarn où elles se trouvent disséminées aux extrémités du département (44); le courant amorcé semble appelé à se développer, trois nouvelles migrations ont été enregistrées au cours du premier semestre 1959. Ainsi la

(43) Renseignements aimablement communiqués par le Syndicat de départ de Loire-Atlantique.

(44) Dans les cantons de Cordes, Salvagnac, Lavaur et Labruguière.

période actuelle se caractérise par une extension du champ d'immigration à laquelle correspond une extension du champ émigrant.

3. **La répartition socio-professionnelle.** — La répartition socio-professionnelle a également évolué d'une période à l'autre. Dans la première émigration, l'Office central de Landerneau n'admit au départ aucun domestique : l'émigration vers le Sud-Ouest, à la différence de celle dirigée vers les pays d'entre Seine et Loire, concernait les seuls propriétaires, fermiers et métayers. Aux nombreuses demandes d'ouvriers agricoles qui leur furent adressées par les exploitants du Périgord, les dirigeants opposèrent toujours un refus formel.

Dans l'ensemble, un émigré sur deux devient fermier. C'est la proportion que l'on trouvait en 1939, c'est encore celle que l'on relève en 1950. Le fermage garde toutes les faveurs des Bretons qui n'ont pas assez de capitaux pour acheter mais qui acquièrent la direction de leur exploitation ; chaque fois qu'il le peut, le migrant convertit son bail de métayage en fermage. La transplantation des Bretons d'un pays de fermage dans un pays de métayage constitua la plus grave des difficultés que les organisateurs de la première émigration eurent à vaincre. Pour eux comme pour les intéressés, le métayage fut un égal objet d'aversion. P. Cadalen se refuse à parler de succès à propos de transfert de cultivateurs d'une région de fermage à une région de métayage ; un des pilotes estimait qu'« une mauvaise ferme vaut plus qu'une bonne métairie ». Les Bretons durent pourtant se résigner au métayage, d'abord parce que les propriétaires périgourdins y tenaient beaucoup, ensuite parce que les premiers arrivés étaient de très petits exploitants, pauvres et chargés d'enfants, dont le cheptel de Bretagne était insuffisant à la bonne marche des grandes exploitations de la Dordogne. On adopta un moyen terme, grâce à l'action des syndicalistes finistériens et périgourdins qui parvinrent à rédiger un bail type et à le proposer aux intéressés. Il contenait en faveur des Bretons de sérieux avantages sur le bail couramment admis dans la région en 1921 : une clause destinée à prévenir les disputes du partage fixait la rente annuelle en œufs et en poulets ; une autre obligeait le bailleur à fournir le cheptel vif et le cheptel mort ; la suivante exigeait un état descriptif des animaux au lieu de l'estimation en usage pour éviter les difficultés qui risqueraient de survenir en cas de variation de la monnaie ; un paragraphe spécial mentionnait l'achat par le bailleur de deux vaches laitières, nécessaires à l'alimentation en lait et en beurre de la famille ; enfin le Breton habitué à rester toute sa vie sur sa ferme obtenait que la durée du bail soit allongée. Cependant certaines dispositions furent difficilement acceptées par

les émigrés : l'interdiction de louer les enfants, l'obligation faite au preneur de nourrir le personnel employé au battage, l'impossibilité de se livrer à l'industrie laitière et surtout l'abandon de la direction de l'exploitation au bailleur. Il y eut des accrochages et le représentant des Bretons ne cessa au début de recevoir les doléances et de défendre les droits de ses compatriotes. Toujours est-il que les 37 fermiers qui débarquèrent par le premier convoi devinrent tous métayers et s'en accommodèrent. L'expérience s'est souvent chargée de détruire les idées préconçues : pour beaucoup de migrants sans cheptel, sans matériel et sans argent, le métayage a été la condition même de leur réussite ultérieure comme fermiers ou propriétaires. Entre le bloc périgourdin et le bloc agenais se révèle d'ailleurs une différence de structure sociale (fig. 10), ce der-

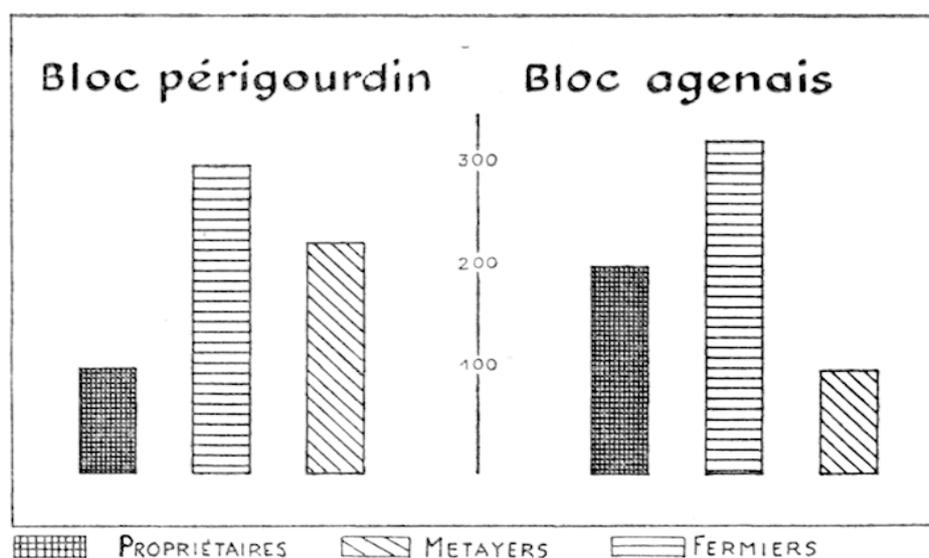


FIG. 10

**Répartition socio-professionnelle des Bretons
de la première émigration (1921-1939).**

nier ayant accueilli des gens plus aisés dont le départ était moins nécessaire et qui ont cherché à acheter des propriétés.

Au lendemain de la guerre, la nouvelle législation améliora la situation des preneurs, mais restreignit le nombre des bailleurs. L'application du nouveau statut commença par provoquer maintes difficultés : pour le seul exercice 1946-1947, les commissions paritaires eurent à connaître de 1 260 procès en Périgord et 1 200 en Agenais. Aussi le nombre des fermiers et des métayers installés entre 1946 et 1949 fut-il infime. L'afflux des capitaux bretons qui ne trouvaient pas à s'investir sur place coïncidant avec le désir de vendre des propriétés favorisa au contraire l'accès à la propriété de

42 familles. Par contre, les difficultés d'établissement de ceux qui étaient sans ressources, et notamment des jeunes, furent à l'origine de la création des stagiaires. On appelle stagiaire toute personne ou tout ménage qui accepte de faire un stage pour se mettre au courant des façons culturelles du pays et s'adapter à la mentalité comme aux habitudes locales. Ce stage contractuel est conclu pour une durée de six à douze mois et n'est considéré que comme une pré-installation. Dès 1948, seize stagiaires (45) s'établissent dans le Sud-Ouest et actuellement ils représentent 10 % des migrants venus en Aquitaine depuis 1949. Ils ne furent jamais très nombreux : la Gironde fait exception avec 30 stagiaires représentant environ le tiers des familles installées dans ce département pendant la même période. Le stage est apparu comme un des principaux facteurs de réussite et les syndicats d'accueil déplorent que les candidats ne soient pas plus nombreux. La formule n'intéresse que les jeunes qui souvent ne voient guère de différence avec le sort des fils d'exploitants ou d'ouvriers agricoles, d'autant plus qu'ils touchent des salaires beaucoup moins élevés qu'en Bretagne. En 1952, on notait dans le Morbihan, une diminution des candidats à cause de l'attrait de la saison en Beauce et en Ile-de-France où un gain plus fort correspond, il est vrai, à un travail épuisant. Aussi le Bulletin du Syndicat du département formula-t-il le vœu que les employeurs du Sud-Ouest fassent un effort pour attirer les stagiaires par des salaires comparables à ceux d'autres régions. Les stages permettent d'envisager les meilleures installations parce que les propriétaires ont très facilement des renseignements sur les candidats et ceux-ci enregistrent les plus belles réussites parce qu'ils connaissent mieux la région. La formule tente d'ailleurs les jeunes pourvus de certaines capacités, qui n'hésitent pas à faire deux stages chez des exploitants différents, surtout pour se familiariser avec les cultures spéciales au Sud-Ouest.

La répartition socio-professionnelle actuelle (fig. 11) donne le premier rang aux propriétaires, à égalité avec les fermiers. Ces derniers l'emportent de beaucoup, il est vrai, dans le secteur Landes-Adour : ils sont 29 contre 3 propriétaires et 7 métayers. Dans les zones de nouvelle infiltration — Tarn et Haute-Garonne — les propriétaires constituent les trois quarts et les quatre cinquièmes, en grande partie parce que les offres de fermage sont rares. Le partage est plus égal dans les marges de l'ancienne colonie : Gers, 11 propriétaires, 17 métayers, 12 fermiers; Tarn-et-Garonne, respectivement 8, 7 et 5. Le noyau périgourdin semble s'étoffer d'éléments nouveaux dans les mêmes pourcentages : en 1939, 15,3 %, 46,2 % et 38,5 %; en

(45) 1 en Gironde, 3 en Dordogne, 4 dans le Gers, 8 en Lot-et-Garonne.

1958, 15, 30 et 40 %, auxquels s'ajoutent aujourd'hui la catégorie des exploitants intéressés. L'Agenais par contre a inversé les proportions et a accueilli ces dix dernières années 73 propriétaires contre 35 fermiers et 21 métayers. La Gironde seule a installé 28 métayers pour 10 propriétaires et 15 fermiers. Il est vrai que les migrants actuels semblent avoir beaucoup moins de parti-pris à l'égard du métayage. L'un d'eux constate que « beaucoup de métayers font de bonnes affaires, possèdent leur voiture et vivent bien sans engagement de capitaux ». Ce qui ne les empêche pas de devenir fermiers dès qu'ils le peuvent.

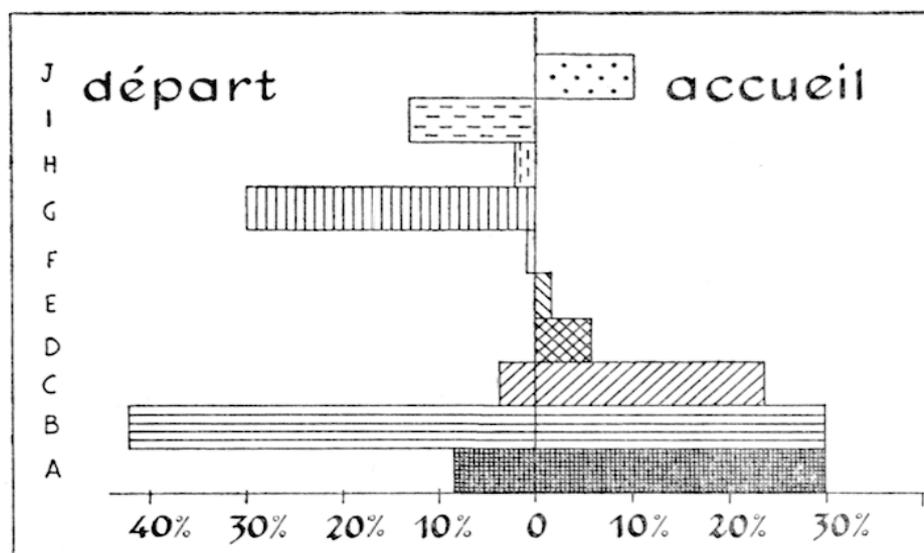


FIG. 11

Répartition socio-professionnelle des Bretons de la deuxième émigration (1949-1958) au départ et à l'accueil.

A. Propriétaires. — B. Fermiers. — C. Métayers. — D. Gérants.
 — E. Exploitants intéressés. — F. Chefs de culture. — G. Ouvriers agricoles. — H. Domestiques agricoles. — I. Fils d'exploitants.
 — J. Stagiaires.

Dans presque tous les cas en effet la migration est l'occasion d'une promotion sociale. Pour 207 familles dont on connaît la situation exacte à l'arrivée et au départ ainsi que la contenance de l'exploitation le changement de situation a été le suivant : sur 79 ouvriers agricoles, 8 sont devenus gérants, 8 propriétaires, 9 fermiers, 25 métayers, 29 stagiaires ; sur 18 fils d'exploitants, 2 sont devenus métayers, 5 stagiaires, 6 propriétaires, 7 fermiers ; sur 92 fermiers, 1 est devenu gérant, 12 métayers, 25 propriétaires, 54 fermiers ; sur 3 métayers, 1 est devenu propriétaire, 2 fermiers ; sur 14 propriétaires, 3 sont devenus fermiers, 11 sont restés propriétaires. Enfin, un chef de culture est devenu propriétaire.

Dans tous les cas les exploitants abandonnent une petite superficie pour une bien plus grande; c'est particulièrement vrai pour ceux qui restent propriétaires ou fermiers. Ce l'est également pour les fermiers qui deviennent métayers et les propriétaires qui passent à la condition de fermiers : l'un d'eux par exemple laisse 3 hectares pour en prendre 24.

Par réaction avec le milieu qu'ils quittent, les candidats migrants, fascinés par l'étendue des exploitations demandent des superficies parfois énormes : presque toujours le secrétaire du syndicat d'accueil doit leur conseiller des exploitations plus réduites. Cet appétit de terre caractérisait plus encore peut-être la première émigration. Des familles nombreuses avec plusieurs enfants en âge de travailler n'hésitaient pas à se charger des grandes exploitations qui, d'ailleurs, leur étaient le plus couramment offertes. Les Bretons de cette époque — surtout ceux du Léon — attachèrent une grande importance à l'étendue, quelques-uns prenant volontiers des propriétés de plus de 50 hectares.

Aussi occupèrent-ils très vite des milliers d'hectares. D'après Lesourd (46), en juin 1922, ils possédaient 226 exploitations couvrant 8 142 hectares. En 1924 ils en travaillaient le double d'après Cadalen et, à la veille de la deuxième guerre mondiale, ils détenaient, d'après l'Aumônier, 38 000 ha. A la fin de la première époque, les émigrés bretons cultivaient 45 000 ha répartis entre 1 800 exploitations d'une superficie de 25 ha en moyenne.

Bien que les migrants aient toujours tendance à voir grand, ils succombent de moins en moins à cette tentation parce que l'A. N. M. R. veille à ce qu'une commune mesure existe entre l'étendue qu'ils désirent et les moyens dont ils disposent. D'ailleurs, à l'exception d'une exploitation de cause à pacages, les grands domaines qui leur sont proposés nécessitent une remise en état et sont alors, malgré des conditions financières avantageuses, une lourde charge. Ainsi, un originaire d'Ille-et-Vilaine, installé à Cabanac-Séguenville (Haute-Garonne) sans être passé par l'intermédiaire du syndicat, regrette d'avoir pris 74 ha. Aujourd'hui encore la migration libre le cultivateur breton de son petit domaine. Exception faite d'un fils d'exploitant qui s'installe sur 175 ha, les migrants venus dans le Tarn abandonnent en moyenne 4,5 ha pour en prendre 20. Ceux qui se sont rendus en Périgord ont lâché 9 ha contre 20. Les Bretons arrivés en Tarn-et-Garonne ont laissé 10 ha pour 25; ceux de Haute-Garonne quittent 16 ha pour en acquérir 42,5. Les migrants du Lot-et-Garonne qui en cultivaient naguère 11 en travaillent dé-

(46) *La Bretagne à Paris*, 4 février 1933.

sormais 22. La superficie moyenne passe ainsi de 11,8 au départ à 22,6 à l'arrivée comme le montre le décalage des diverses catégories d'exploitations détenues avant et après la migration (fig. 12) : avant, 80 % d'entre elles sont inférieures à 20 ha ; après, 50 % dépassent 20 ha. Pour passer avec A. Levesque « de l'exploitation à la psychologie », on peut observer que les meilleurs cultivateurs auront plus d'espoir de sortir de la moyenne à l'arrivée où l'écart-

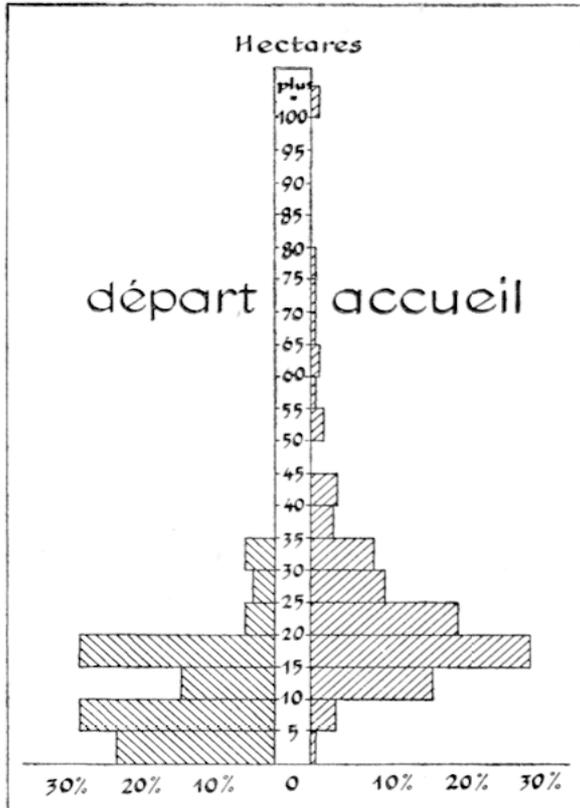


FIG. 12

Superficies comparées des exploitations détenues par les migrants bretons.

type indiquant le degré de dispersion autour de cette moyenne est de 11 hectares, contre 6 au départ. Encore faut-il remarquer que la structure sociale intervient au départ en faveur des superficies les plus importantes : nombre de fermiers pourvus d'exploitations valables émigrent, parce que leurs terres sont reprises par leurs propriétaires. Par contre, cette même structure sociale joue au détriment des grandes superficies à l'arrivée : beaucoup des nouveaux venus accèdent pour la première fois à l'exploitation ; ce sont, par exemple, des ouvriers agricoles souvent dépourvus de moyens qui, en dépit de l'aide reçue, acquièrent des domaines relativement petits (47).

(47) Les exploitations offertes par les Syndicats d'accueil ont été retenues après visite de professionnels. Ceux qui acquièrent une exploitation par leurs propres moyens ne reçoivent pas la qualité de migrant et les avantages qui s'attachent à ce titre, si l'exploitation n'est pas viable.

Les fiches d'exploitation révèlent d'ailleurs à l'arrivée une variété dans la structure que ne comportaient pas les exploitations au départ, depuis la petite propriété maraîchère de Marmande jusqu'au pacage à moutons du Causse, en passant par la polyculture aquitaine traditionnelle, les exploitations fruitières de la vallée de la Garonne, la grande culture de céréales du Terrefort ou les fermes d'élevage du Périgord. Dans tous les cas, la valeur professionnelle des migrants est garantie par l'obligation d'avoir travaillé au moins cinq ans dans l'agriculture ou obtenu un diplôme agricole suivi d'un stage. Pratiquement, les migrants sont des hommes déjà engagés dans l'agriculture de longue date.

4. Age et situation de famille. — L'âge moyen des chefs de famille venus en Aquitaine est en effet de 37 ans (48). Il ne s'abaisse qu'en Gironde où les jeunes viennent relativement plus nombreux, d'abord comme stagiaires. On rencontre quelques fils d'exploitants de moins de 30 ans — l'un venu par exemple à 24 ans, propriétaire dans l'Ariège — et inversement, 6 cultivateurs ayant 50 ans et plus. Dans le cas assez rare où deux ménages émigrent ensemble, l'A. N. M. R. attribue la qualité de chef au fils dont l'âge est pris seul en considération.

La famille migrante est dans 10 % des cas environ une famille au sens large, soit qu'elle renferme des collatéraux, soit surtout qu'elle comprenne des ascendants. Certaines enfin sont venues avec des salariés : des jeunes ménages arrivent avec des ouvriers agricoles, d'autres avec un couple qui les suit à titre de stagiaires; il s'agit moins d'une main-d'œuvre déjà au service de la famille que d'un groupement opéré en vue de la migration. Les ménages les plus nombreux se trouvent dans la zone d'ancienne colonisation (5,2 personnes par ménage en Dordogne et 4,5 en Lot-et-Garonne) et sur ses marges (5,6 personnes par ménage en Tarn-et-Garonne et 4,8 dans le Gers). Dans le ressort des Syndicats des Landes-Adour, de la Haute-Garonne, l'Ariège et du Tarn ce nombre est respectivement de 3,3, 3,4 et 3,5. Effet de hasard, car si l'on peut imaginer que les personnes âgées hésitent moins à gagner la zone de densité bretonne maxima où ils retrouveront des compatriotes, on aurait aussi bien pu penser que les jeunes accepteraient plus volontiers le risque d'un dépaysement plus grand.

La répartition des migrants (49) d'après la situation de famille,

(48) 36 dans le Lot-et-Garonne, 37 dans le Gers, 38 dans le Tarn-et-Garonne et la Dordogne, 39 dans la Haute-Garonne et 40 dans le Tarn et les Landes.

(49) En négligeant les 38 pour lesquels la situation de famille n'est pas précisée, elle s'établit ainsi : Célibataires, 12,5 %; mariés sans ou avec un enfant, 22,7 %; familles de 2 et 3 enfants, 36,1 %; de 4 à 5 enfants, 18,1 %; de 6 à 7 enfants, 6,8 %; de 8 enfants et plus, 3,5 %.

donne la prépondérance aux foyers de deux et trois enfants. L'âge des migrants explique la proportion des couples sans ou avec enfants; quant aux célibataires, ce sont, à deux exceptions près, des jeunes venus comme stagiaires. Les familles de quatre et cinq enfants sont encore représentées, mais il manque les familles vraiment nombreuses qui caractérisaient la première émigration.

On ne dispose guère à l'égard de celle-ci de statistiques analogues : seul l'enregistrement des 208 familles venues par convoi et comprenant 1 364 personnes, donne une moyenne de 6,5 par famille. Mais tous les témoignages concordent; les propriétaires périgourdiens qui donnèrent la préférence aux métayers bretons, parce qu'ils étaient nombreux, les cultivateurs bretons eux-mêmes qui reprirent des propriétés immenses, défrichèrent sans moyens mécaniques et cultivèrent sans économie de main-d'œuvre (50). Les organisateurs préoccupés de l'avenir de l'émigration, n'ont pas manqué de citer maints exemples : un père de famille est allé à Lanouaille avec un gendre et 10 enfants, dont deux épousèrent quelque temps après des Bretonnes et avaient eux-mêmes, dès 1927, 5 enfants; une veuve arrive en Dordogne en 1922 avec ses 11 enfants, dont deux fils mariés qui avaient deux enfants et en eurent bientôt cinq; installés sur une ferme de 40 hectares dont 30 de friches, ils avaient, dès 1926, réuni cinq fermes en deux exploitations et travaillaient 100 hectares. L'éclatement des familles, la diffusion des descendants, généralement dans le voisinage de la famille-souche, a été un des phénomènes remarquables de la première époque. La vitalité de ces émigrés s'est maintenue au point que le palmarès des familles nombreuses de la colonie bretonne du Sud-Ouest, dressé en 1946 à l'occasion du congrès du 25^e anniversaire de leur arrivée à Périgueux donne des résultats étonnants (51) et relève 625 enfants pour 79 familles, soit 8 en moyenne.

De toute évidence moins prolifique, la dernière émigration comporte pourtant de « véritables tribus en marche » suivant l'expression du *Bulletin du Morbihan* à propos de R... qui, en 1952, laisse la direction du domaine qu'il a acquis dans le Limousin à un gendre et à un fils pour s'établir en Lot-et-Garonne. Si l'on relève l'installation simultanée de deux frères dans l'Agenais et, un peu partout, la venue en cascade de familles apparentées, il est encore trop tôt pour que puisse se réaliser l'essaimage des descendants. Il est déjà prématuré de juger les résultats des migrations effectuées au cours des dix dernières années.

(A suivre.)

(50) La famille Cadalen pourvue de 75 ha et de 8 enfants bine et sarcle le blé.

(51) Série hors classe : 70 enfants pour 5 familles, moyenne 14; 2^e série, 17 familles de 14 à 10 enfants (201 enfants); 3^e série, 23 de 9 ou 8 (192 enfants); 4^e série, 18 de 7 (126 enfants); 5^e série, 16 de 6 (96 enfants).